

Projet de service SESSAD TSA



Fiche d'identité de l'établissement

Organisme gestionnaire	APAJH Yvelines
Nom de la structure	SESSAD ¹ TSA ²
Adresse de la structure	Pôle Santé 173 avenue Maurice Berteaux 78500 Sartrouville
Coordonnées téléphonique	01-84-59-02-45
Adresse électronique	sessad-tsa@apajh-yvelines.org
Nom de la Direction	Kathleen GREVISSE, Directrice Pôle SESSAD Chloé MORAND, chef de service
Type de structure	SESSAD et UEMA
Capacité et modalités d'accueil	40 jeunes de 3 à 20 ans, en externat
Numéro FINESS	0780802237
Date de création	26/07/2019
Nature et date du dernier arrêté d'autorisation	ARRETE n° 2019-136 du 26 -07-2019 autorisant une extension de 40 places du SESSAD SIAM sis 21 rue Jacques Cartier, 78960 Voisins-le-Bretonneux portant la capacité à 130 places pour la création d'une unité dédiée à des enfants et adolescents avec troubles du spectre autistique

Le projet d'établissement est établi conformément aux dispositions :

- de l'article L.311-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.
- du décret n°2009-322 du 20 mars 2009 relatif au projet d'établissement.

Présenté au Groupe d'expression le ...3 décembre 2022.....

Projet approuvé le15 décembre 2022..... par le Conseil d'Administration de l'APAJH Yvelines.

¹ Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile

² Troubles du Spectre de l'Autisme

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
Introduction par la Direction	5
1ère Partie : IDENTITÉ ET VALEURS	6
1. LES APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés)	6
2. PROJET ASSOCIATIF ET HISTOIRE DE L'APAJH YVELINES	6
2.1 La lettre du Président	6
2.2 Les valeurs de l'APAJH Yvelines	7
2.3 Une dynamique de projet et des perspectives	8
3. ORGANISATION ASSOCIATIVE	9
3.1 Organigramme associatif par pôle – cartographie des établissements et services APAJH Yvelines	9
3.2 Siège	10
3.3 CPOM 2020-2024	10
3.4 Missions et objectifs d'une Association en mouvement	11
4. LE POLE SESSAD	12
5. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE	13
5.1. Historique du service	13
5.2 La situation géographique	14
2ème Partie : MISSIONS, BESOINS, OBJECTIFS ET PRESTATIONS	15
1. LES MISSIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE LA STRUCTURE	15
1.1 En référence aux textes de références et règlementaires	15
1.2 Les orientations des schémas d'organisation et des plans nationaux	16
2. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES : LEURS BESOINS SPECIFIQUES	18
2.2 L'évolution du public accompagné	20
2.3 Les besoins des personnes accompagnées	20
3. LES OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT	21
4. LES PRESTATIONS	22
5. PARTENARIATS, STRATEGIE D'OUVERTURE	38
6. MODALITES D'EVALUATION DU PROJET DE SERVICE	38
3ème Partie : LES MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE COORDINATION DU PARCOURS	39
1. L'ACCUEIL ET L'ADMISSION	39
2. LA PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET LA COORDINATION DES PARCOURS	40
3. LA MODULARITE ET LA SOUPLESSE DANS LES MODES D'ACCOMPAGNEMENT	42
4. LES FINS D'ACCOMPAGNEMENT	42
5. EXPRESSION ET PARTICIPATION COLLECTIVES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES	43
6. LA GARANTIE DES DROITS	43
4ème Partie : PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORT	45
1. LES RESSOURCES HUMAINES	45

1.1 Structure humaine et organisationnelle	45
1.1.1 Organigramme	45
1.1.2 Tableau fonctionnel des services	45
1.1.3 Modalités de fonctionnement de l'organisation.....	47
1.2 Gestion des ressources humaines	48
1.2.1 Recrutement, accueil et intégration des nouveaux salariés.....	48
1.2.1.2 Politique des ressources humaines au sein du SESSAD TSA	49
1.2.2 Gestion des compétences	49
1.2.3 Dialogue social	50
2. LA DEMARCHE QUALITE ET SECURITE.....	50
2.1 Politique d'amélioration continue de l'établissement.....	50
2.2 La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques.....	50
2.3 La politique de prévention et de gestion des risques de maltraitance	51
3. LES FONCTIONS LOGISTIQUES.....	51
4. LA GESTION DES DONNEES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES	51
5ème Partie : PERSPECTIVES À 5 ANS.....	53
<i>Glossaire</i> 54	

Introduction par la Direction

Le Projet de Service, document fédérateur établi pour 5 ans, complété par le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement et la charte des droits et libertés de la personne accompagnée, rappelle l'utilité sociale du service et son fondement juridique. Il décrit ses missions, son organisation et son fonctionnement, fait état de ses ressources humaines, précise les lieux d'intervention des professionnels ainsi que l'inscription de ces derniers dans un réseau relationnel. Il inscrit, enfin, son action dans le temps. Conformément aux dispositions de la loi rénovant l'action sociale et médico-sociale du 2 janvier 2002, ce document est soumis au Groupe d'expression des parents pour avis, avant son examen par l'APAJH-Yvelines pour validation et communication auprès des usagers, de leurs représentants, mais également des autorités de tarification des professionnels au moment de leur embauche et des partenaires institutionnels.

Le projet de service n'est pas un document immuable. Il doit être confronté aux réalités du terrain et à la réflexion qui nourrissent son évolution et sa maturation pour mieux répondre aux besoins du public pour lequel le service est agréé. Sa réalisation fut l'occasion pour l'équipe de professionnels de se pencher sur l'évolution du service et l'accompagnement proposé au terme de plus de deux ans d'existence du SESSAD TSA. De nombreuses réunions ont permis d'échanger, de partager et de réfléchir sur nos pratiques professionnelles, en se fondant notamment sur les valeurs associatives et les Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles de l'ANESM³/HAS⁴. La réalisation du tableau SERAFIN PH⁵ permet, pour chaque corps de métier, de s'interroger sur les besoins des enfants/jeunes accompagnés par le service et les prestations mises en œuvre pour répondre à leurs besoins.

Le SESSAD TSA pour mener à bien ses missions et objectifs, est ouvert sur l'extérieur et travaille en étroite collaboration avec d'autres partenaires, pour un réseau riche tourné vers l'enfant / adolescent. Ainsi l'Education Nationale est un partenaire incontournable et privilégié, mais également les centres de loisirs, les CAMSP, le CRAIF, les partenaires du sanitaire, certaines infrastructures municipales ou sociales, et les autres structures médico-sociales...afin de pouvoir répondre de la manière la plus complète, aux objectifs définis dans le Projet Personnalisé d'Accompagnement de la personne accompagnée. L'appartenance au Pôle SESSAD APAJH Yvelines permet une mutualisation des compétences et expertises professionnelles, mais également, des moyens matériels.

L'équipe est pareillement un soutien, une ressource pour la famille (accompagnement psychologique, soutien à la parentalité, travail avec les compétences familiales) qui est impliquée dans la réalisation et la validation du Projet Personnalisé d'Accompagnement de l'enfant / jeune. Cette collaboration est primordiale pour que chacun puisse s'épanouir à la place qui est la sienne.

Ce projet de service ne saurait être figé. Les nouvelles dispositions réglementaires, les contraintes extérieures, les évolutions dans les politiques sociales, les progrès de la médecine, pouvant fragiliser nos pratiques, engendrent une remise en question de nos pratiques et un réajustement de manière permanente. Etre à l'écoute de son environnement et en lien avec les partenaires permet de s'adapter à ces évolutions, voire de les anticiper. L'évolution du public accueilli et le désir des familles sont également des facteurs qui demandent une souplesse dans l'accompagnement et la création de solutions innovantes. L'équipe du SESSAD TSA, soutenue par l'Association, est dans une réflexion constante avec toujours en priorité, l'épanouissement de l'enfant / jeune atteint de TSA.

Kathleen GREVISSE
Directrice du Pôle SESSAD

³ ANESM : Agence Nationale de l'Evaluation de la qualité des Etablissements et Services sociaux et Médico-sociaux

⁴ HAS : Haute Autorité de Santé

⁵ SERAFIN PH : Services et Établissements: Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées

1ère Partie : IDENTITÉ ET VALEURS

1. LES APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés)

L'APAJH Yvelines fêtera ses 50 ans d'existence en octobre 2025. Depuis sa fondation en 1975, elle a évolué en sachant équilibrer les changements, par des accroissements de capacité d'accueil ou par des transformations, gardant l'objectif d'améliorer la qualité du service rendu aux personnes.

L'APAJH Yvelines est membre de l'Association dite « Fédération Associations Pour Adultes et Jeunes Handicapés » reconnue d'utilité publique depuis le 13 mai 1974.

Elle possède 28 établissements et services dans lesquels elle accueille 1 100 enfants, adolescents et adultes. 600 professionnels et 50 bénévoles s'engagent à leur service au quotidien.

Créée en 1962, la Fédération APAJH, Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1974 qui fonde son action sur le respect des convictions individuelles et entend promouvoir la dignité des personnes en situation de handicap en œuvrant pour la mise en place de moyens favorisant leur complet épanouissement et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale.

La Fédération APAJH en chiffres : La Fédération intervient à trois niveaux complémentaires, au niveau fédéral, au niveau local par le biais de ses associations départementales, au niveau européen en tant que membre fondateur du Conseil Français des personnes en situation de handicap pour les questions européennes (CFHE).

Ainsi, la Fédération des APAJH fédère 91 associations départementales implantées sur toute la France.

La Fédération des APAJH ainsi que ses associations départementales gèrent plus de 600 établissements et services, accueillent plus de 30 000 personnes en situation de handicap et emploient plus de 14 000 personnes.

L'APAJH fonde son action sur des convictions fortes, des valeurs humanistes véritablement identitaires parce que permanentes, adaptées au présent et porteuses d'avenir.

De l'intégration à l'inclusion : L'APAJH refuse la stigmatisation des différences. Les personnes en situation de handicap sont naturellement incluses dans les divers lieux de vie et espaces sociaux ordinaires.

2. PROJET ASSOCIATIF ET HISTOIRE DE L'APAJH YVELINES

2.1 La lettre du Président

A la Présidence de l'APAJH Yvelines depuis fin 2017 avec un projet associatif de cette même année, il m'a semblé en 2022 que le moment était venu de l'actualiser. Cette volonté tient d'une part aux évolutions de notre Société et donc, des politiques publiques depuis 5 ans avec une accélération dans un contexte de crise sanitaire COVID et d'autre part, à l'affirmation de nos valeurs et enjeux avec une vision prospective toujours ambitieuse tout en gardant l'attention d'un accompagnement qualitatif. Cet équilibre parfois compliqué à tenir, me paraît important à affirmer à tous les acteurs de manière à tenir le cap d'une Association dynamique, engagée et volontaire pour une politique d'accompagnement qualitative dans un contexte financier contraint.

Dans cette actualisation, les administrateurs et moi-même avons recherché la participation des acteurs : personnes, entourages, professionnels cadres et non cadres, CVS ou autres groupes de participation. Enfin plus largement, nous avons lancé une enquête auprès de toutes les personnes adhérentes à l'APAJH Yvelines. Cette démarche participative vise à recueillir les attentes et les besoins afin de proposer un cadre répondant aux nécessaires diversifications de réponses d'une Société inclusive et de guider nos actions pour faire face aux défis de demain. Afin de prendre de la distance dans les réflexions et l'élaboration de ce projet, l'Association a fait appel tout au long du processus, à l'ANDESI avec les interventions de deux experts.

Nos réflexions ont porté sur l'environnement et sur les manières de répondre au mieux aux attentes tout en tenant compte du contexte évolutif. Je vous confie qu'il n'est pas facile de donner un cap dans un système que l'on sait en perpétuel changement et inter action avec l'environnement, même très lointain. Nous y sommes parvenus grâce aux valeurs fortes qui nous animent depuis la création de l'Association en 1975.

Ces valeurs portent tous nos projets plus anciens et novateurs, et nous permettent d'avancer sans perdre notre volonté d'une solide identité associative au service des personnes.

Alec de GUILLENCHMIDT
Président de l'APAJH Yvelines

2.2 Les valeurs de l'APAJH Yvelines

La primauté de la Personne est affirmée par les valeurs associatives qui s'appliquent à toute Personne, quelle que soit la nature du handicap en cohérence avec la charte des droits et libertés.

→ Citoyenneté :

- Les personnes en situation de handicap sont des citoyens à part entière qui ont des droits et des devoirs.
- Tous les acteurs s'efforcent d'obtenir l'avis éclairé de la personne dans sa recherche de la plus grande autonomie possible, quel que soit son mode d'expression.
- L'Autodétermination des personnes est favorisée par le développement de l'apprentissage du pouvoir de décider pour soi-même.

→ Engagement :

- Promouvoir le bien-être de la Personne au quotidien à travers la mise en œuvre d'une démarche globale de la bientraitance.
- Faire progresser la reconnaissance du handicap au sein de la société.
- Développer des actions pour accompagner de manière individualisée toute personne sans distinction de handicap et à tous les âges de la vie
- Développer des actions vers les personnes en perte d'autonomie et les aidants.
- Soutenir l'accompagnement à la parentalité et à la vie affective des personnes.
- Améliorer la Qualité de Vie au Travail de tous les professionnels afin de favoriser l'épanouissement dans l'emploi (stabilité...).

→ Ouverture d'esprit et Tolérance :

- La stricte neutralité sur les plans politiques, syndicaux, philosophiques et religieux est observée par l'APAJH Yvelines.
- La liberté d'opinion et de conscience de chacun est respectée par tous les acteurs associatifs.

→ Solidarité et Responsabilité :

- La société doit permettre aux personnes et à leurs proches un accompagnement approprié à leur situation et favoriser la meilleure inclusion au sein de la cité.
- Les familles et l'entourage sont des acteurs incontournables dans cette démarche.
- L'Association fédère des acteurs qui assurent l'accompagnement de personnes en situation de handicap au sein des structures financées par les pouvoirs publics.

2.3 Une dynamique de projet et des perspectives

L'APAJH Yvelines fonde son organisation et son fonctionnement sur un projet associatif, issu d'une réflexion sur ses valeurs, sa stratégie et la mise en œuvre de sa politique associative. Engagée dans un processus d'amélioration continue de la qualité de ses services, elle a réalisé ses évaluations internes et externes prévues par la loi, qu'elle met à profit pour de nouvelles améliorations au service des usagers.

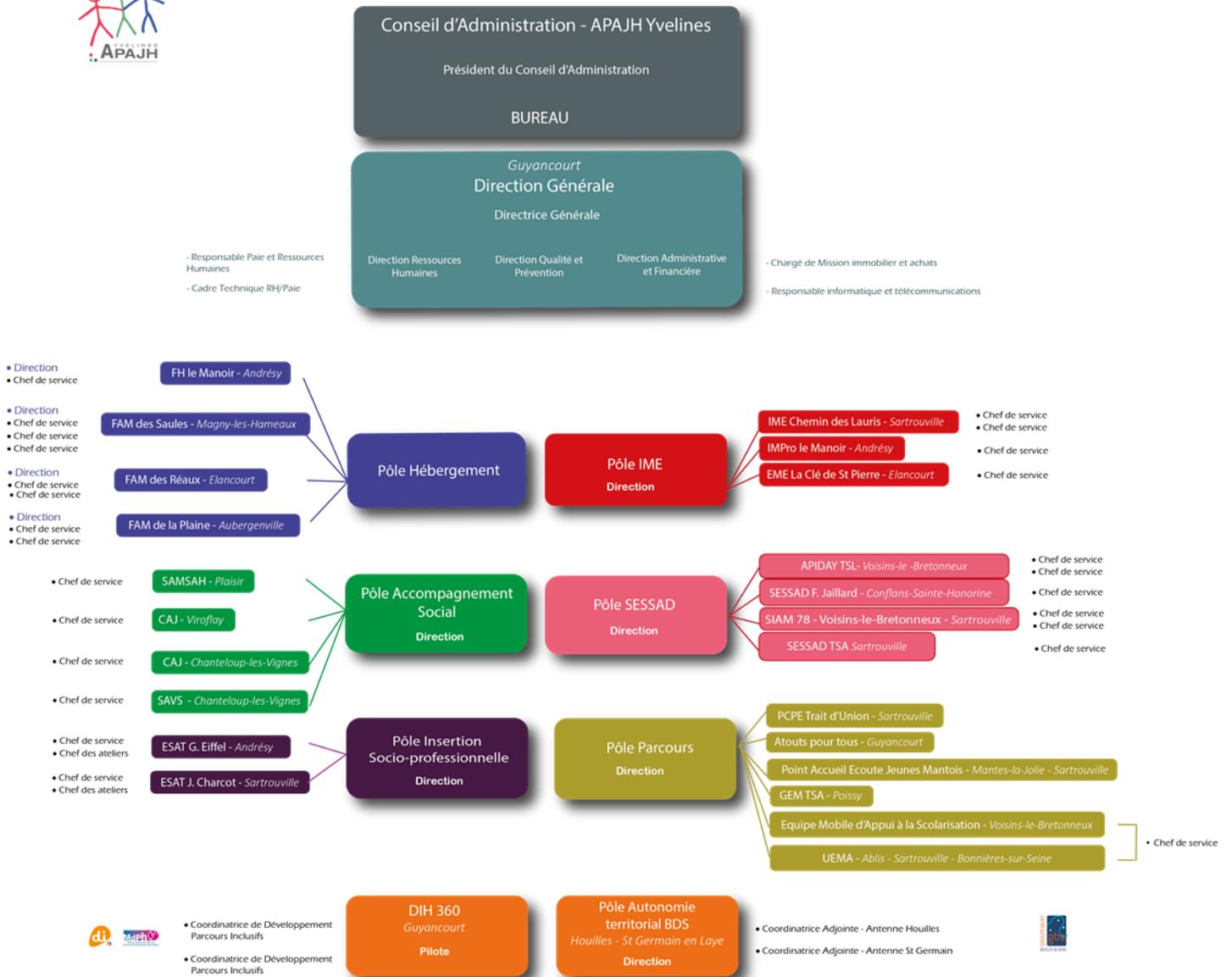
Vigilante à l'évolution des besoins et des modes d'accompagnement, elle s'inscrit dans une dynamique de changement, au bénéfice des personnes accompagnées, en prenant appui sur les compétences d'équipes qualifiées, en veillant à l'adaptation permanente des connaissances et des projets.

Association en mouvement, elle poursuit la diversification et le développement de ses prestations, notamment dans le champ du handicap psychique, de l'autisme, du vieillissement et de l'insertion professionnelle, en initiant des projets de nouveaux services, dont certains en coopération avec d'autres associations, les services de l'Education Nationale, les dispositifs de santé mentale et des organismes intervenant dans le secteur des personnes âgées. Elle développe aussi des initiatives de soutien aux aidants familiaux.

L'APAJH Yvelines s'inscrit dans la modernité, les débats nationaux et des projets concertés et nouveaux.

3. ORGANISATION ASSOCIATIVE

3.1 Organigramme associatif par pôle – cartographie des établissements et services APAJH Yvelines

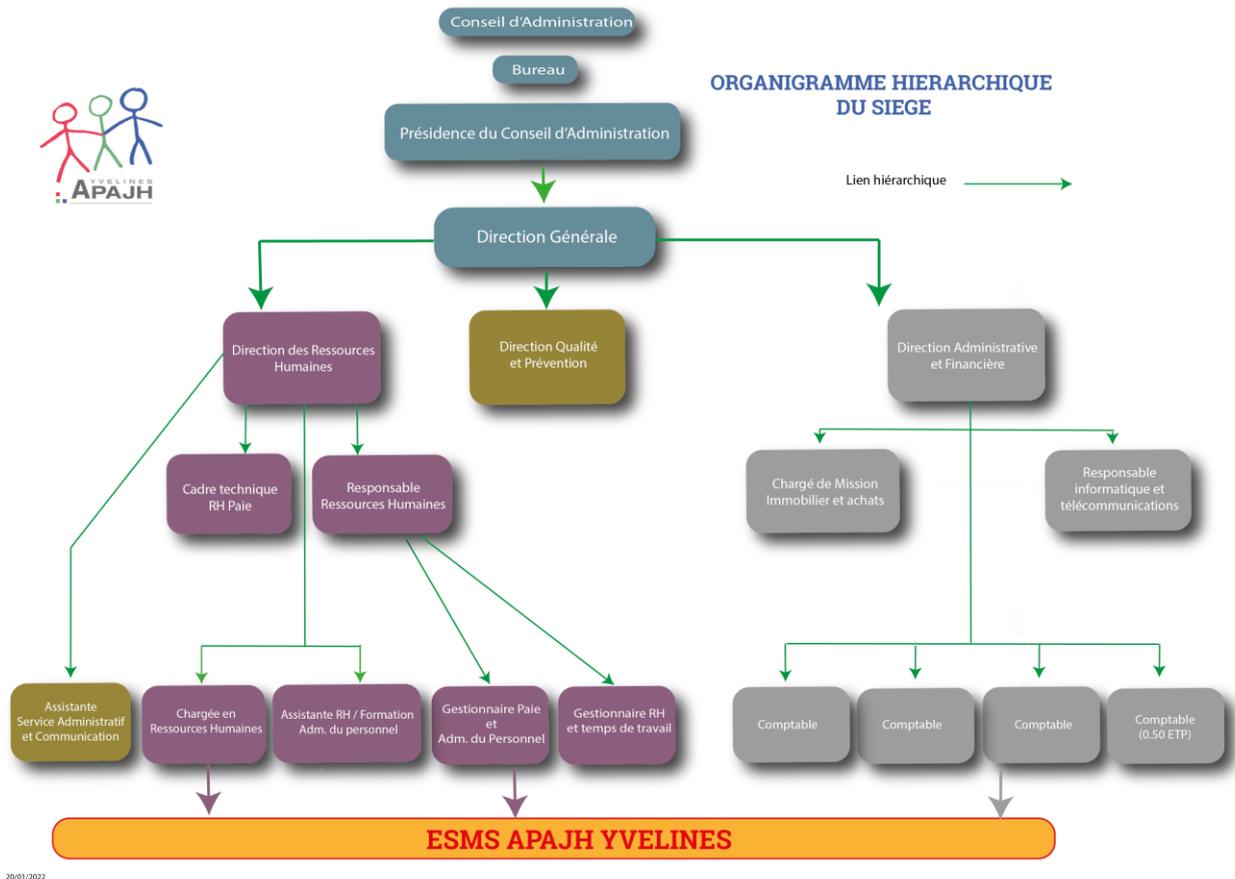


3.2 Siège

Le Siège social intervient en **soutiens, conseils et contrôles**, des directions des Pôles et ESMS en permettant un pilotage direct d'un certain nombre d'opérations nécessaires au bon fonctionnement de l'Association et de ses différentes structures.

Il définit les modalités pour les Directions de Pôle et d'établissement d'un reporting régulier nécessaire à ce bon fonctionnement et aux contrôles des Autorités de Tarification.

Il veille à favoriser et développer les **transversalités intra et inter associatives** (moyens humains, matériels, logistiques...).



3.3 CPOM 2020-2024

Notre structuration dans un troisième Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé en janvier 2020 et pour cinq ans renforce notre responsabilité et nous donne une meilleure autonomie de gestion.

Les enjeux de ce CPOM 2020-2024 sont de nous permettre une dynamique de développement de projets tout en veillant à maintenir nos exigences qualitatives. Dans le contexte économique actuel très contraint, ce CPOM 3 nous donne la possibilité de justifier la pertinence des moyens alloués et leur emploi, de veiller à la qualité et à l'entretien du patrimoine immobilier du cadre de vie des usagers, de planifier le travail en fonction des projets individualisés et de s'inscrire dans une perspective nous permettant d'être un acteur responsable et promoteur de réponses adaptées aux besoins des populations du Territoire.

Pour répondre à ces enjeux, les grandes lignes directrices du CPOM 3 sont identifiées dans une stratégie de développement, d'ouverture, de coopérations et de diversifications. Cette stratégie est

déclinée dans tous les ESMS gérés par l'Association et de manière individualisée pour toutes les personnes.

3.4 Missions et objectifs d'une Association en mouvement

➤ Inclure dans la société

- L'APAJH Yvelines valorise la place et l'**utilité sociale** de la Personne accompagnée avec la volonté de changer le regard de la société, permettre l'égalité des droits pour tous et une représentation dans la société.
- Elle **favorise l'accès** des Personnes en situation de handicap aux loisirs, à la culture, à la formation et insertion professionnelle, au logement **en donnant à la Personne le droit de décider pour elle selon ses souhaits et capacités.**
- Elle **soutient** la scolarisation des enfants en situation de handicap en partenariat avec l'Education Nationale, la MDPH et tout autre partenaire.

➤ Soutenir la qualité de la relation avec l'entourage de la Personne

- L'APAJH Yvelines **privilégie les échanges** avec l'entourage de la Personne, en l'associant et dans le respect de la singularité des situations.
- Elle assure la représentation des familles et représentants légaux au sein de chaque établissement et service en organisant régulièrement des **Conseils de la Vie Sociale** ou **toute autre forme de participation.**
- Elle **informe et consulte** régulièrement les familles et représentants légaux sur le fonctionnement de la structure par toute forme de communication (courriers, enquêtes, rencontres...).
- Elle apporte son **soutien** pour tous les actes d'accompagnement dans la sphère familiale en s'attachant à la volonté de la Personne et à la bonne compréhension de tous les acteurs (interprètes, langue des signes, FALC...).

➤ Consolider les actions antérieurement menées

- L'APAJH Yvelines positionne toujours la **qualité du service rendu** au cœur même des préoccupations de chacun en favorisant l'implication de tous les acteurs de l'accompagnement.
- Elle **poursuit le travail accompli en veillant à ce que ses actions convergent vers de nouveaux défis, ne se fassent pas au détriment des publics déjà accompagnés.**
- Elle **adapte et valorise** ses infrastructures.
- Elle maintient l'utilisation d'outils rigoureux et méthodiques dans la **recherche permanente d'améliorations des pratiques** (gestion du dossier unique de l'utilisateur, suivi qualité, plans de formation, sécurisation des données personnelles...).
- Elle poursuit ses actions pour l'accès aux droits des Personnes en situation de handicap, Personnes âgées en perte d'autonomie, Personnes vulnérables et les aidants.
- Elle défend le **modèle associatif** en tant que maillon sociétal, actif et indispensable.

➤ Promouvoir les partenariats et son ouverture

- L'APAJH Yvelines, dans une stratégie ayant pour objectif de poursuivre le développement de ses démarches partenariales, s'engage à :
- Développer la participation d'administrateurs et de professionnels dans les réseaux sociaux, médicosociaux, sanitaires et du droit commun.

- **Participer aux évolutions** des besoins départementaux et interdépartementaux de la Région.
 - **Accroître sa capacité d'adaptation à des changements** de culture et d'interlocuteurs.
 - **Améliorer sa visibilité**, auprès des populations en poursuivant ses actions de communication. Cette communication veillera à être attentive à l'image et la notoriété de l'APAJH Yvelines ainsi qu'à l'environnement, en préférant les diffusions numériques aux versions papier.
 - Porter une attention particulière à l'utilisation de matériaux respectant au mieux le **développement durable et la qualité de vie** dans tous ses projets de construction ou d'aménagement des locaux dans le cadre de la politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).
- **Développer ses actions vers les besoins nouveaux**
- L'APAJH Yvelines affirme la **notion de parcours de vie** des Personnes en adaptant ses accompagnements avec des dispositifs proposés dans des environnements adaptés (habitat inclusif, Centre de Répit par les Loisirs...).
 - Elle prend en compte le **le vieillissement** des Personnes en situation de handicap et de leur entourage avec notamment, le **développement de l'aide aux aidants** et du **répit pour les familles**.
 - Elle s'attache à promouvoir ses actions pour fédérer de nouveaux membres et partenaires qui partagent ses valeurs, son éthique et ses projets.
 - Elle veille à rester à **l'écoute de l'évolution des besoins** des Personnes sur les territoires de manière à être en permanence, force de proposition auprès des pouvoirs publics et novatrice dans les solutions proposées.
 - Elle **développe ses actions** par ses capacités à pouvoir se positionner sur les champs d'action du médico-social et du social (PAEJ...).

4. LE POLE SESSAD⁶

Le Pôle SESSAD de l'APAJH Yvelines se compose de 3 services ouverts 210 jours par an et administrés par une direction commune :

- SIAM⁷ 78, réparti en 2 antennes, situées dans le Nord et le Sud du département pour 90 enfants/jeunes de 0 à 20 ans, présentant une déficience visuelle,
- SESSAD Françoise JAILLARD, pour 35 enfants/jeunes de 3 à 16 ans présentant un handicap moteur,
- SESSAD APIDAY TSLA⁸ composée d'une antenne Surdité pour 20 enfants/jeunes sourds de 0 à 16 ans, et une antenne TSLA pour 50 enfants/jeunes de 5 à 16 ans présentant des Troubles Spécifiques du Langage et/ou des Apprentissages,
- le SESSAD TSA⁹ qui accompagne 40 enfants/jeunes de 3 à 20 ans, atteints de Troubles du Spectre de l'Autisme. Il est implanté dans le territoire Boucle de Seine à Sartrouville.

Ainsi, le Pôle SESSAD diversifie son offre pour répondre aux besoins du territoire, tant en termes de handicaps que de lieux d'intervention.

⁶ SESSAD : Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile

⁷ SIAM : Service d'Intégration des Aveugles et Malvoyants

⁸ SESSAD Surdité et Troubles Spécifiques du Langage et/ou des apprentissages

⁹ TSA : Troubles du Spectre de l'Autisme

235 jeunes bénéficient donc de l'accompagnement de ces équipes interdisciplinaires sur le département.

Le Pôle SESSAD fonctionne comme une plateforme, avec partage et mutualisation des compétences et des expériences, pour offrir aux 235 jeunes des projets personnalisés d'accompagnement, au plus près de leurs besoins ; mais aussi un parcours de vie qui prend en compte leurs demandes et leurs envies. En raison de contraintes géographiques et d'itinérance, les salariés des différents services du pôle ont peu l'occasion de se rencontrer. Ainsi, une journée banalisée est organisée chaque année. Elle permet aux professionnels de se rencontrer, d'échanger sur leurs expériences et de réfléchir ensemble.

5. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

5.1. Historique du service

L'APAJH 78 se positionne et remporte l'Appel à Manifestation d'Intérêt édité par l'ARS¹⁰ portant sur la création d'un SESSAD TSA adossé juridiquement au SIAM. L'arrêté n° 2019-136 du 26-07-2019 autorise cette extension de 40 places du SESSAD SIAM (passant ainsi de 90 à 130 jeunes suivis). Le SESSAD TSA est ainsi rattaché au Pôle SESSAD de l'APAJH Yvelines comprenant cinq SESSAD et une direction commune.

En septembre 2019, les recrutements débutent et les postes à pourvoir sont nombreux: éducateurs (sept postes), psychologues (trois postes), psychomotriciens (trois postes), orthophonistes (deux postes), assistant de service social (0,4 ETP¹¹), médecin (0,3 ETP). Il est à noter un turn over important des professionnels éducatifs puisqu'entre novembre 2019 et juillet 2021, cinq éducateurs ont démissionné ou mis fin à leur période d'essai. Ces remplacements successifs ont eu des conséquences sur la poursuite des admissions, mais aussi sur le lien avec les familles impactées par ces arrêts momentanés des suivis éducatifs.

En attente de la réception de la plateforme située à Sartrouville, retardée en raison de la crise sanitaire, le SESSAD est installé dans des locaux provisoires situés à Saint Germain en Laye, dont le bailleur est le Conseil Départemental des Yvelines.

La visite de conformité en octobre 2019 autorise l'ouverture du SESSAD.

Le SESSAD ouvre ainsi officiellement ses portes le 4 novembre 2019 par une formation d'une semaine réunissant professionnels du SESSAD et de l'UEMA (Unité d'Enseignement Maternel Autisme située à Sartrouville) et parents de cette même unité. Cette formation commune permet de poser les bases de l'accompagnement psycho éducatif des enfants avec TSA, en lien avec les préconisations de la Haute Autorité de Santé.

Les admissions démarrent courant novembre. Fin 2019, 14 jeunes ont été admis (sur un agrément de 40 places). Fin 2020, les effectifs ont doublé puisque 28 jeunes sont suivis par le service.

En mars 2020, le SESSAD est contraint d'arrêter ses accompagnements en présentiel du fait du confinement imposé par la crise sanitaire liée au COVID-19. Avec l'accord des familles, les suivis se poursuivent en distanciel. Dès l'allègement du confinement strict, des visites à domicile sont organisées et reprennent progressivement.

La crise sanitaire impacte également le calendrier des travaux de la plateforme de Sartrouville et l'emménagement prévu pour l'été est reporté en octobre 2020. La visite de conformité permet l'ouverture officielle du SESSAD TSA à Sartrouville, dans des locaux plus spacieux, permettant l'accueil des enfants et des familles. Néanmoins, en raison de la crise sanitaire, les groupes thérapeutiques ne sont pas autorisés.

¹⁰ ARS : Agence Régionale de Santé

¹¹ ETP : Equivalent Temps Plein

Lors des deuxième et troisième confinements, les professionnels poursuivent leurs accompagnements en présentiel du fait d'une dérogation liée au champ médicosocial.

En mars 2021, un médecin pédopsychiatre rejoint l'équipe. Les consultations médicales permettent alors un réajustement de certains accompagnements, mais aussi l'apaisement de certains comportements inadaptés de jeunes via un traitement médicamenteux.

La présence d'un médecin permet également de valider ou non la pertinence d'un accompagnement par le SESSAD pour les jeunes inscrits en liste d'attente.

Fin juin 2021, les contraintes sanitaires s'allègent. Des groupes thérapeutiques sont ainsi mis en place à la rentrée scolaire 2021. L'équipe de professionnels n'est pas encore au complet, mais des admissions reprennent pour une montée en charge à 31 enfants début 2022. En raison des difficultés de recrutement, des conventions sont réalisées avec des professionnels libéraux dont les métiers sont en tension (orthophonistes), afin de pouvoir répondre aux besoins des enfants.

Fin 2021, une dotation supplémentaire de l'ARS¹² pour l'accompagnement des jeunes collégiens et lycéens porteurs de TSA est attribuée au SESSAD. Ce financement supplémentaire permet la création d'un poste de psychologue – chargé d'insertion scolaire et sociale et d'un poste d'éducateur sportif APA (Activités physiques Adaptées) afin de répondre aux besoins d'orientation, groupe d'habiletés sociales et développement des compétences motrices ou des inclusions dans les activités sportives à l'Education Nationale ou en associations sportives locales.

5.2 La situation géographique

Le SESSAD TSA est implanté au sein d'un Pôle Santé qui comprend une pharmacie, un laboratoire d'analyses médicales ainsi que de nombreux professionnels médicaux et paramédicaux.

L'emplacement est situé sur Sartrouville, en limite de Houilles. La circulation y est plus fluide qu'en centre-ville et la présence d'un parking permet aux professionnels et bénéficiaires de se garer facilement et gratuitement.

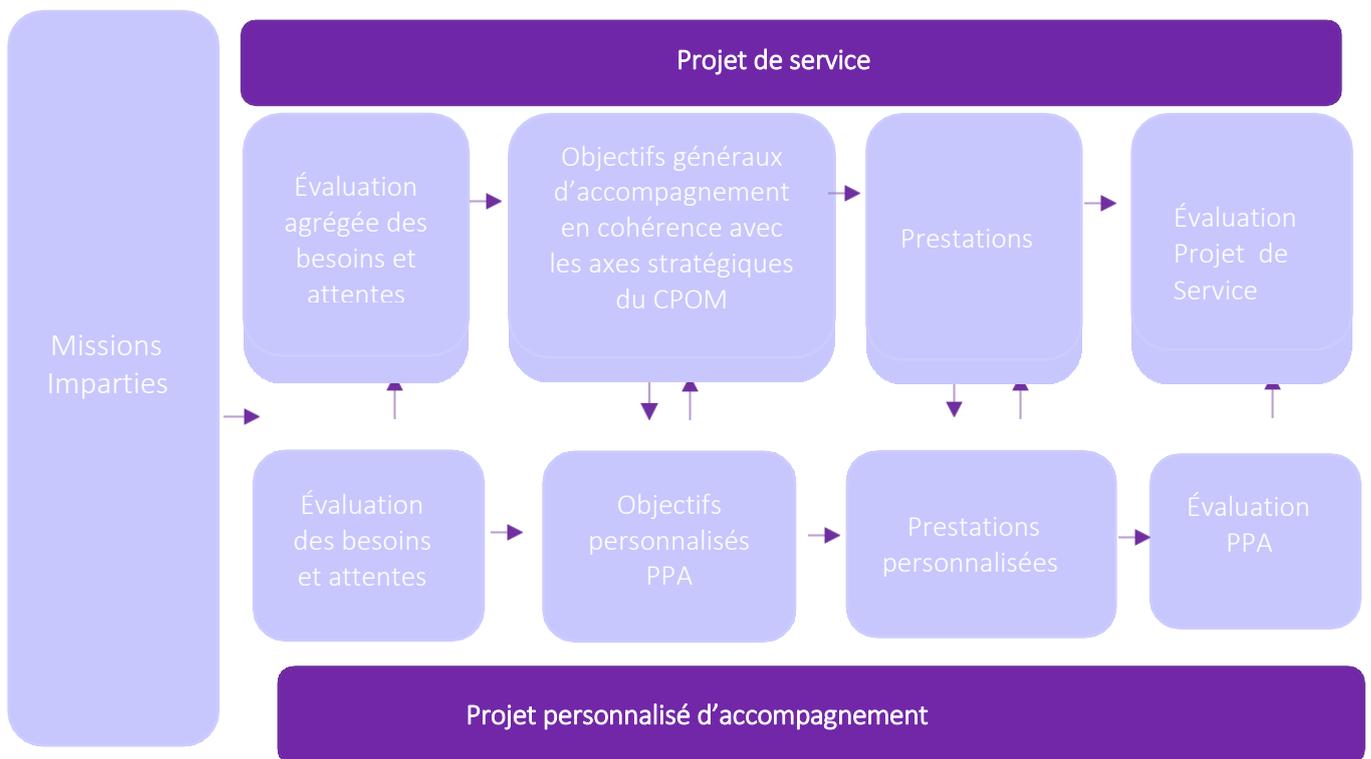
Le SESSAD partage le même plateau que le SIAM antenne Nord, géré par l'APAJH Yvelines. Une mutualisation de certains espaces permet d'amortir l'investissement foncier et d'apporter une dynamique et un partage inter SESSAD. La mutualisation concerne la salle d'attente, la salle d'accueil familles, la salle de réunion, la salle d'activité (très investie par les psychomotriciennes des deux services avec achat de matériel commun), la cuisine thérapeutique, la salle d'évaluation (permettant de mutualiser les tests et échelles d'évaluation), la salle de reprographie, et bien sûr la salle de restauration, les toilettes et le local électrique.

La mutualisation des locaux permet également des échanges et un partage d'expérience entre professionnels des différents services, et une mutualisation du matériel.

Les professionnels disposent chacun d'un bureau individuel ou mutualisé.

2ème Partie : MISSIONS, BESOINS, OBJECTIFS ET PRESTATIONS

Processus d'élaboration, suivi et actualisation du Projet de Service



1. LES MISSIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE LA STRUCTURE

1.1 En référence aux textes de références et règlementaires

Le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) précise dans son Art. D. 312-95 que l'action d'un SESSAD doit être orientée vers :

- D'une part l'accompagnement précoce pour les enfants de la naissance à six ans, comportant le conseil et l'accompagnement des familles et de l'entourage familial de l'enfant (aide aux aidants), l'approfondissement du diagnostic et le développement psychomoteur initial de l'enfant ainsi que le développement de la communication ;
- D'autre part pour l'ensemble des enfants et adolescents, le soutien à la scolarité et aux acquisitions de l'autonomie comportant l'ensemble des moyens médicaux, paramédicaux et psychosociaux adaptés.

Dans son article D.312-61, le CASF stipule :

- L'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant et de l'adolescent,
- La surveillance médicale, les soins, le maternage et l'appareillage adapté,
- L'éducation motrice ou les rééducations fonctionnelles nécessaires,

- L'éveil et le développement de la relation entre l'enfant et son entourage selon des techniques éducatives ou palliatives, notamment dans le domaine de la locomotion et de la communication,
- L'établissement, pour chaque jeune, d'un projet individualisé d'accompagnement prévoyant :
 - o L'enseignement et le soutien assurant la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation et permettant à chaque enfant de réaliser, en référence aux programmes scolaires en vigueur, les apprentissages nécessaires ;
 - o Des actions d'éducation adaptée tendant à développer la personnalité et l'autonomie sociale et utilisant autant que faire se peut, les moyens socio-culturels existants ;
- L'élaboration d'un projet d'établissement, à visée pédagogique, éducative et thérapeutique précisant les objectifs et les moyens mis en œuvre pour assurer cet accompagnement.

Dans son article D312-76, le CASF donne des indications pour les SESSAD prenant en charges des enfants et adolescents avec Troubles du Spectre de l'Autisme : « Le Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile comprend également des éducateurs assurant des actions orientées vers le développement de la personnalité et la socialisation des enfants ou adolescents ».

Enfin, dans son article L246-1, le CASF stipule que « Toute personne atteinte du handicap résultant du syndrome autistique et des troubles qui lui sont apparentés bénéficie, quel que soit son âge, d'une prise en charge pluridisciplinaire qui tient compte de ses besoins et difficultés spécifiques. Adaptée à l'état et à l'âge de la personne, cette prise en charge peut être d'ordre éducatif, pédagogique, thérapeutique et social. »

Le SESSAD, en tant qu'établissement spécialisé, répond aux orientations générales des politiques sociales en matière d'insertion et d'intégration scolaire. A noter qu'à la faveur de la loi du 11 février 2005, le concept d'intégration scolaire a fait place à celui de scolarisation de tous les élèves en situation de handicap.

L'établissement s'inscrit dans un schéma de coordination et de coopérations complétant le dispositif des équipements déjà installés dans le Département des Yvelines, à savoir les moyens spécifiques de scolarisation des élèves TSA mis en place par l'Education Nationale, dans le cadre de la politique d'adaptation menée par la Direction Académique de Versailles : des enseignants spécialisés et des AESH¹³ intervenant essentiellement dans les différentes ULIS¹⁴ (essentiellement ULIS TFC).

De plus, le SESSAD oriente son action en suivant les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles rédigées par la Haute Autorité de Santé pour l'accompagnement des personnes porteuses de TSA :

- Pour un accompagnement des personnes autistes et autres troubles envahissants du développement, juin – juillet 2009
- Autisme et Troubles envahissants du développement : interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez l'enfant, mars 2012.

1.2 Les orientations des schémas d'organisation et des plans nationaux

Depuis 2005, trois plans de santé publique axés sur l'autisme ont été déclinés. Depuis 2018 se déploie un 4^e plan, intitulé « Stratégie nationale pour l'Autisme au sein des troubles du neuro-développement ». Il prend fin en 2022.

Les trois premiers plans « autisme » dressent un bilan mitigé puisque « le différentiel entre les besoins des personnes avec autisme et les accompagnements proposés, est considérable, qu'il s'agisse de

¹³ AESH : Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap

¹⁴ ULIS : Unité Locale pour l'Inclusion Scolaire

l'accueil dans les établissements et services médico-sociaux (ESMS) ou de la prise en charge dans les structures sanitaires ». Ainsi, d'après les données de 2014, seuls 29 100 enfants et 49 000 adultes ont été accompagnés par des ESMS (malgré une hausse constante des prises en charge médico-sociales)¹⁵. La recherche d'une scolarisation plus inclusive, correspondant à un autre objectif prioritaire affiché par le troisième plan, se heurte aux difficultés propres aux enfants présentant des TSA. Ainsi, « un moindre accès et une durée moindre de scolarisation par rapport aux autres personnes avec un handicap » sont rapportés. Les chiffres sont éloquentes puisque « En 2015, 45 000 enfants avec autisme sont repérés par les enquêtes annuelles de l'Éducation nationale ; 32 000 jeunes sont scolarisés à l'école ordinaire et environ 12 000 en établissement médico-social :

- Un peu plus d'un tiers des enfants seulement est scolarisé en maternelle à temps complet,
- une part prédominante de scolarisations d'une seule demi-journée par semaine pour tous les enfants et adolescents. ¹⁶»

La *Stratégie nationale pour l'Autisme au sein des troubles du neuro-développement* énoncée depuis 2018, comprend un budget conséquent pour mettre en œuvre de nouvelles mesures (344 millions d'euros dégagés auxquels s'ajoutent 53 millions d'euros de crédits non dépensés du 3e plan autisme (2013-2017)).

Ces mesures s'appuient sur les RBPP (Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles) au sujet de l'autisme, énoncées en 2012 par la HAS. En l'occurrence, « La stratégie entend favoriser à la fois une transformation des pratiques d'intervention et d'accompagnement permettant à la France de rejoindre les meilleurs standards internationaux et construire une société plus inclusive avec l'ensemble des personnes autistes et leur famille. »

La *Stratégie nationale pour l'Autisme au sein des troubles du neuro-développement* comprend cinq engagements déclinés en vingt principales mesures :

ENGAGEMENT n°1 : Remettre la science au cœur de la politique publique de l'autisme en dotant la France d'une recherche d'excellence

- 1- Créer un réseau de recherche d'excellence
- 2- Constituer des bases de données fiables pour la recherche
- 3- Assurer une diffusion rapide des connaissances
- 4- Soutenir le développement des technologies facilitant l'apprentissage et l'autonomie des personnes autistes

ENGAGEMENT N°2 : Intervenir précocement auprès des enfants présentant des différences de développement, afin de limiter le sur-handicap

- 5- Repérer les écarts au développement des très jeunes enfants
- 6- Confirmer rapidement les premiers signaux d'alerte
- 7- Intervenir immédiatement et réduire les délais de diagnostic
- 8- Réduire très fortement le reste à charge pour les familles

ENGAGEMENT N°3 : Rattraper notre retard en matière de scolarisation

- 9- Scolariser en maternelle tous les enfants autistes
- 10-Garantir à chaque enfant un parcours scolaire fluide et adapté à ses besoins, de l'école élémentaire au lycée
- 11-Former et accompagner dans leur classe les enseignants accueillant des élèves autistes
- 12-Garantir l'accès des jeunes qui le souhaitent à l'enseignement supérieur

¹⁵ Stratégie Nationale pour l'Autisme au sein des troubles du neuro-développement, secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapés, 2018

¹⁶ Ibid.

ENGAGEMENT N°4 : Soutenir la pleine citoyenneté des adultes

13-Mettre fin aux hospitalisations inadéquates des adultes autistes et renforcer la pertinence des prises en charge sanitaires

14-Accompagner l'autonomie des adultes en leur proposant un logement adapté

15-Insérer les personnes en milieu professionnel

16-Soutenir le pouvoir d'agir des personnes autistes

ENGAGEMENT N°5 : Soutenir les familles et reconnaître leur expertise

17-Développer des solutions de répit pour les familles

18-Amplifier la formation des aidants sur l'ensemble du territoire

19-Mettre en place de nouveaux dispositifs de soutien et d'accompagnement

20-Reconnaître l'expertise des familles vis-à-vis des institutions et des professionnels

En parallèle, la loi du 26 juillet 2019 dite pour une « Ecole de la confiance », réaffirme la politique nationale de l'inclusion des enfants TSA ; et notamment le chapitre IV consacré à l'inclusion des enfants/jeunes porteurs de handicap.

L'activité du SESSAD TSA s'inscrit dans la plupart des engagements du 4^{ème} plan autisme et à la loi du 26 juillet 2019, notamment parce que les interventions peuvent être précoces (à partir de 3 ans) et jusqu'à 20 ans, sans reste à charge de la famille, en milieu scolaire et professionnel, en coopération avec les familles et les divers partenaires (école, hôpital, CMP, entreprises, etc.).

2. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES : LEURS BESOINS SPECIFIQUES

2.1 Les caractéristiques des personnes accompagnées

Les caractéristiques et l'expression de l'autisme varient d'une personne à l'autre et recouvrent un large champ. Ainsi, le DMS V¹⁷ parue en mai 2013 énonce pour la première fois le terme de « Troubles du Spectre de l'Autisme » remplaçant le terme de « Troubles Envahissants du Développement » (TED) et détermine trois degrés de sévérité : faible, moyen et sévère. Les TSA font partie des Troubles neuro-développementaux, au même titre que les troubles de l'attention, du développement intellectuel, de la motricité, de la communication et des apprentissages. Ils sont caractérisés selon la dyade autistique :

- Des difficultés dans la communication et les interactions sociales
- Des comportements répétitifs et des intérêts restreints.

Le SESSAD TSA accompagne 40 jeunes âgés de 3 à 20 ans. Tous ont eu un diagnostic d'autisme, parfois associé à d'autres troubles neurodéveloppementaux ou à des maladies neurologiques, en particulier l'épilepsie.

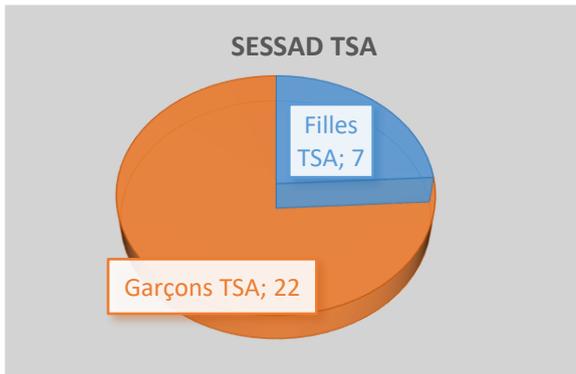
La demande émane des parents qui constituent un dossier de demande auprès de la MDPH¹⁸. Celle-ci, après étude de la demande en commission, peut y répondre favorablement et notifier le SESSAD TSA.

Le SESSAD reçoit alors la notification et inscrit l'enfant en liste d'attente, puis l'admet dès qu'une place est disponible.

¹⁷ DMS : Diagnostic and Statistics Manual of Mental Disorders : manuel de référence internationale pour la classification des pathologies mentales

¹⁸ MDPH : Maison Départementale pour les Personnes Handicapées

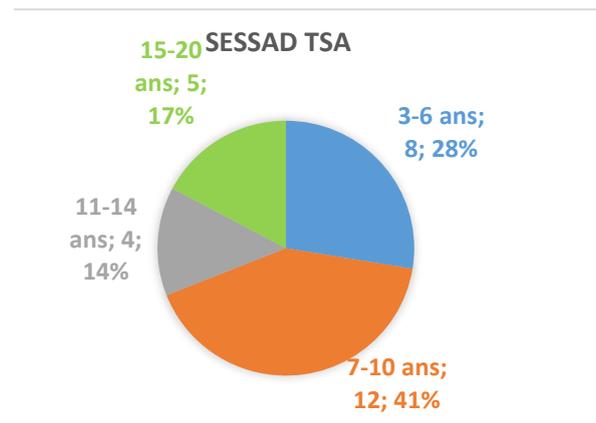
Répartition par sexe des jeunes admis (données au 31/12/2021)



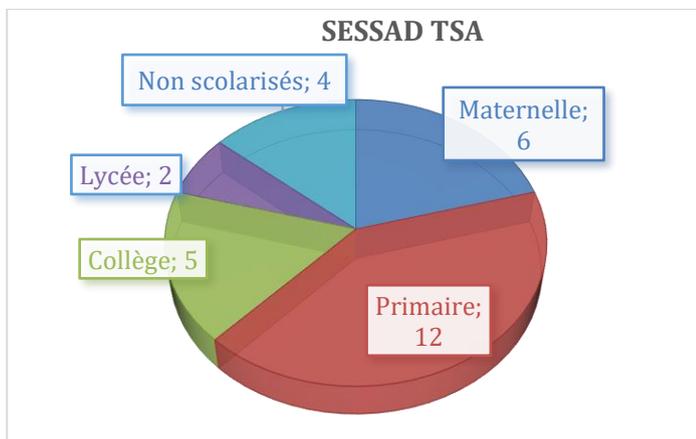
La majorité des jeunes accueillis sont des garçons. Cela est représentatif de la répartition des diagnostics de TSA au niveau mondial, dont le ratio est d'une femme pour quatre hommes diagnostiqués.

Répartition par âge des jeunes admis (données au 31/12/2021)

Actuellement, presque la moitié des enfants au SESSAD ont entre 7 et 10 ans. L'ouverture récente du SESSAD a permis de prendre en charge de manière précoce les enfants TSA, ce qui correspond aux recommandations de la HAS : « L'enjeu principal d'un repérage, puis d'un diagnostic précoce de trouble du spectre de l'autisme (TSA) est la possibilité de mettre en œuvre des interventions adaptées aux enfants avec TSA, globales, personnalisées et coordonnées, si possible avant l'âge de 4 ans (cf. recommandations HAS-Anesm 2012), dans le but de favoriser leur développement et leurs apprentissages et de réduire les sur-handicaps. »¹.



Répartition par niveau scolaire des jeunes admis (données au 31/12/2021)



Les quatre enfants non scolarisés sont des adolescents. Ils sont tous en attente d'IME avec actuellement peu de perspective d'admission. Deux de ces adolescents ont une orientation adaptée début 2022.

Les autres enfants scolarisés sont tous accompagnés d'un(e) AESH. Leur temps de scolarisation est variable, pouvant n'être que de deux heures hebdomadaires. Les besoins d'accompagnement de ces enfants sont donc importants. La présence de l'AESH est indispensable, mais souvent insuffisante au regard des troubles des enfants qui présentent des manifestations comportementales difficilement gérables par l'institution scolaire : hétéro agressivité et fugues de l'enfant, en particulier. L'accompagnement du SESSAD est très important. Il permet de mettre en place des adaptations nécessaires à l'inclusion scolaire (structuration de l'environnement et prise en compte des particularités

sensorielles, notamment), mais aussi de développer les compétences du jeune, principalement dans les domaines de l'autonomie, la communication et la socialisation.

Les interventions au domicile familial visent des objectifs similaires à ceux travaillés à l'école. L'autonomie recouvre toutefois un plus grand champ d'actions puisqu'elle comprend la gestion du temps libre, l'habillage, la toilette, l'acquisition de la propreté, la prise alimentaire, la participation à la vie domestique, etc. Le travail avec les parents est fondamental puisqu'ils reprennent ces apprentissages au long cours.

La problématique de transfert de compétences entre les deux lieux de vie est aussi au cœur de l'activité du SESSAD.

L'argumentaire émis en janvier 2010 par la HAS¹⁹, reprend les interventions adaptées aux particularités liées à l'autisme et mises en œuvre par le SESSAD :

- *Structurer l'environnement de façon adaptée à la personne avec TED pour lui apporter les repères qui lui manquent (espace, temps, communication, activités) et faciliter de manière importante l'expression de modalités communicatives plus adaptées aux contextes ;*
- *Tenir compte des demandes des personnes et de leur famille ;*
- *Choisir des objectifs à court terme (qui s'inscrivent dans une prise en charge ayant des objectifs à long terme) ;*
- *Choisir des activités réalistes et des apprentissages qui tiennent compte de l'âge de la personne et du milieu où elle vit ;*
- *Prévoir une durée suffisante d'exposition de la personne aux activités d'échange et d'éducation, une quantité de stimulation au moins égale à celle des enfants au développement typique ;*
- *Prévoir la généralisation des acquis (transposition à d'autres environnements) ;*
- *Vérifier que la personne progresse, réévaluer régulièrement et réajuster les interventions.*

2.2 L'évolution du public accompagné

L'ouverture du SESSAD étant récente, il n'est pas possible à ce jour d'établir des statistiques sur le temps d'attente, la durée du suivi ou les réorientations après un accompagnement SESSAD.

La population suivie par le SESSAD TSA est atypique puisque les jeunes sont parfois peu ou pas scolarisés. Le SESSAD peut être sollicité par le Dispositif Intégré Handicap afin de construire des accompagnements adaptés de jeunes reconnus comme étant « Sans solutions ». Le SESSAD est alors représenté comme une solution temporaire, d'appui à la famille et de reprise d'un accompagnement du jeune en vue d'une place en structure fermée.

2.3 Les besoins des personnes accompagnées

Après l'admission, une période d'évaluation se déroule sur deux à trois mois. Elle comprend des temps d'observation du jeune dans son milieu de vie, des bilans qualitatifs et quantitatifs (normés) portant sur ses compétences dans divers domaines ainsi que la passation d'un entretien semi-structuré auprès des parents (échelle Vineland 2), parfois complété par un profil sensoriel (échelle de Dunn). Ces différentes données recueillies permettent de cerner les besoins des enfants, en lien avec sa famille mais aussi l'école et les autres partenaires de soin actuels ou ayant pris fin progressivement au démarrage du suivi SESSAD.

Les différents besoins relevés couvrent les domaines suivants : sensoriel et moteur, langage et communication, comportement et socialisation, cognition, autonomie, connaissance de soi et des autres.

¹⁹ Etat des connaissances : Autisme et autres troubles envahissants du développement, HAS, janvier 2010

Ces besoins sont déclinés en termes d'objectifs de travail mesurables et mesurés régulièrement. Ils sont mis en œuvre par les professionnels du service ou les libéraux en convention.

Ces besoins sont présentés et classifiés selon la nomenclature des besoins Serafin PH (tableau présenté au point 4. Les prestations).

3. LES OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Les objectifs principaux sont les suivants :

	Objectifs	Indicateurs
Sensoriel et moteur	Mieux cerner les particularités sensorielles du jeune afin de les prendre en compte	Diminution des comportements problématiques Augmentation de la disponibilité du jeune (mesurée par l'allongement des temps d'attention)
Langage et communication	Développer les capacités de communication alternative lorsque le jeune n'a pas de langage fonctionnel Pouvoir faire des demandes, exprimer ses besoins. Comprendre le discours Comprendre les consignes simples, les consignes complexes, le langage implicite Développer la syntaxe et le vocabulaire	Utilisation du PECS par le jeune et sa famille Faire des demandes d'objets Exprimer des besoins Diminution des incompréhensions sociales et par là-même, des comportements problématiques
Comportement et socialisation	Comprendre et respecter les interdits, les codes sociaux Adopter un comportement adapté Rester dans un groupe Jouer avec d'autres jeunes	Diminution des comportements problématiques ou inadaptés Augmentation des temps de socialisation
Cognition	Développer les pré requis cognitifs Améliorer les capacités attentionnelles, mnésiques et exécutives	Progression des résultats aux évaluations cognitives et scolaires Diminution des comportements rigides
Autonomie	Développer l'autonomie de l'enfant ou l'adolescent dans les actes essentiels de la vie quotidienne : hygiène, temps libre, alimentation, participation aux tâches domestiques, acquisition de la propreté, rythme veille-sommeil.	Amélioration des différents composantes d'autonomie
Connaissance de soi et des autres	Développer la connaissance de soi Mieux connaître autrui : corps, émotions, pensées (améliorer les capacités en théorie de l'esprit) Comprendre les notions d'intimité et de sexualité et les respecter Mieux connaître et développer ses centres d'intérêt	Diminution des comportements inadaptés Participation adaptée à la vie sociale (amicale, sportive, professionnelle) Diversification des centres d'intérêt

4. LES PRESTATIONS

Les prestations, à l'image des besoins, seront réparties selon la nomenclature Serafin PH :

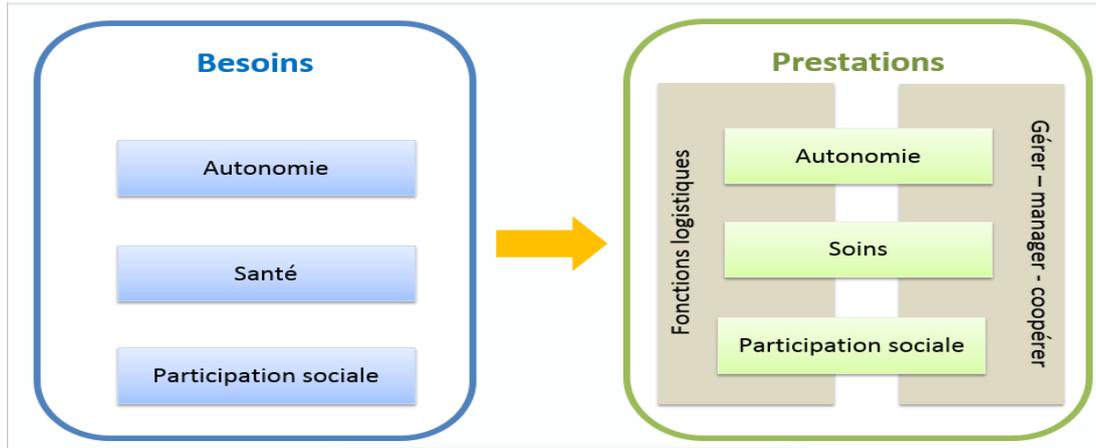


TABLEAU SYNTHETIQUE DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT

N° Besoins	Besoins	N° Prestations directes	Prestations directes	Description de la prestation	Moyens humains internes	Partenaires (convention: oui/non)	Indicateurs d'évaluation
1.1	Besoins en matière de santé somatique ou psychique						
1.1.1	Besoins en matière de santé somatique ou psychique						
1.1.1.1	Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux	2.1.1.1	Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative	Recueillir les informations du dossier médical du jeune Prescrire des examens complémentaires	Médecin	Pédiatres, Education Nationale, CMP, HDJ et CMPP, Intervenants médicaux et paramédicaux	Nombre de consultations annuelles
		2.1.1.3	Prestations des psychologues	Evaluation des fonctions cognitives à l'aide de tests psychométriques et d'échelles normées, entretiens cliniques d'anamnèse, de suivi psychothérapeutique et de soutien à la fonction parentale, remédiation cognitive	Psychologues	Pédiatres, Education Nationale, CMP, HDJ et CMPP, Intervenants médicaux et paramédicaux	Nombre de bilans par enfant par an, Nombre de séances par an, Nombre d'entretiens cliniques par an Cotations des objectifs PPA
		2.3.3.4	Accompagnements pour réaliser des activités de jour spécialisées	Proposition d'activités adaptées en individuel et en groupe (activités manuelles, jeux de société, etc.) avec structurations des activités proposées (TEACCH)	Educateurs en lien avec le reste de l'équipe	Orthophonistes CMP, HDJ et CMPP, Intervenants paramédicaux	Cotations des objectifs PPA

		2.1.1.3	Prestations des auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion et avéjistés	Travail sur la conscience corporelle (stimulations sensorielles, jeux moteurs, relaxation, etc.), les fonctions exécutives	Psychomotriciennes et psychologues	Orthophonistes CMP, HDJ et CMPP, Intervenants paramédicaux	Cotations des objectifs PPA
1.1.1.2	Besoins en matière de fonctions sensorielles	2.1.1.1	Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative	Prescrire les rééducations nécessaires à l'accompagnement des paramédicaux : orthophonie, psychomotricité...	Médecin	Orthophonistes CMP, HDJ et CMPP, Intervenants paramédicaux	Cotations des objectifs PPA
		2.3.3.4	Accompagnements pour réaliser des activités de jour spécialisées	En lien avec le profil sensoriel, proposition d'activités visant la réponse aux besoins sensoriels (ex: temps de décharge motrice) mais aussi d'adaptation sociale (ex: mise en place d'un casque antibruit)	Educateurs en lien avec les psychomotriciennes	Pédiatres, Education Nationale, CMP, HDJ et CMPP, Intervenants médicaux et paramédicaux	Cotations des objectifs PPA
		2.3.4.2	Accompagnements pour la participation aux activités sociales et de loisirs	Application des protocoles et préconisations issues des profils sensoriels réalisés par les psychomotriciennes	Educateurs en lien avec les psychomotriciennes	Pédiatres, Education Nationale, CMP, HDJ et CMPP, Intervenants médicaux et paramédicaux	Cotations des objectifs PPA

		2.1.1.3	Prestations des auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion et avéjistes	Evaluation du profil sensoriel Aménagements adéquats (matériel, environnement, repères temporels, etc.) Protocoles de désensibilisation (pressions profondes, etc.) Temps de stimulations sensorielles	Psychomotriciennes et enseignante APA	Pédiatres, Education Nationale, CMP, HDJ et CMPP, Intervenants médicaux et paramédicaux	Nombre de séances par an Nombre de bilans par an
1.1.1.3	Besoins en matière de douleur	2.2.1.2	Accompagnements pour la communication et la relation avec autrui	Mise en place d'outils de communication	Educateurs en lien avec l'orthophoniste	Orthophonistes	Cotation des objectifs PPA
		2.1.1.3	Prestation des psychologues	Travail sur l'expression la douleur (outils tels que le thermomètre de la douleur, le schéma corporel)	Psychologues en lien avec les psychomotriciennes		Nombre de séances par an
		2.1.1.3	Prestations des auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion et avéjistes	Evaluation du profil sensoriel Protocoles de désensibilisation Prévention des risques	Psychomotriciennes et enseignante APA		Cotation des objectifs PPA Nombre de séances par an Nombre de bilans par an
1.1.1.4	Besoins relatifs à la voix, à la parole et à l'appareil bucco-dentaire	2.1.1.1	Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative	Prescrire les rééducations nécessaires à l'accompagnement des paramédicaux : orthophonie, psychomotricité...	Médecin	Orthophonistes CMP, HDJ et CMPP, Intervenants paramédicaux	Cotations des objectifs PPA
		2.2.1.2	Accompagnements pour la communication et	Mise en place d'outils de communication	Educateurs en lien avec l'orthophoniste	Orthophonistes	Cotation des objectifs PPA

			la relation avec autrui				
		2.1.1.3	Prestations des auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion et avéjistés	Evaluation du profil sensoriel Protocoles de désensibilisation Temps de stimulations sensorielles buccales Régulation du ton/volume de la voix	Psychomotriciennes en lien avec l'orthophoniste	Orthophonistes	Nombre de séances par an
1.1.1.8	Besoins en matière de fonctions locomotrices	2.1.1.1	Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative	Prescrire les rééducations nécessaires à l'accompagnement des paramédicaux : orthophonie, psychomotricité...	Médecin	Orthophonistes CMP, HDJ et CMPP, Intervenants paramédicaux	Cotations des objectifs PPA
		2.3.3.4	Accompagnements pour réaliser des activités de jour spécialisé	Proposition d'activités adaptées notamment pour le travail de l'orientation (ex: trajet domicile - future école)	Educateurs	Education Nationale	Cotations des objectifs PPA
		2.2.1.1	Accompagnements pour les actes de la vie quotidienne	Guider et adapter les actes de la vie quotidienne. Mettre en place des visuels.	Educateurs et Psychomotriciennes	Ergothérapeute, Kinésithérapeute	Cotations des objectifs PPA
		2.1.1.3	Prestations des auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion et avéjistés	Evaluation des habiletés motrices Soutien et développement des habiletés motrices	Psychomotriciennes et enseignante APA	Ergothérapeute, Kinésithérapeute	Cotation des objectifs PPA Nombre de séances par an Nombre de bilans par an
1.1.1.1	Besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé	2.1.1.1	Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative	Suivre le dossier médical du jeune par des consultations annuelles	Médecin	Pédiatres, Education nationale, CMP, HDJ et CMPP, Intervenants médicaux et paramédicaux	Nombre de consultations annuelles

		2.2.1.2	Accompagnements pour la communication et la relation avec autrui	Mise en place d'outils de communication	Educateurs en lien avec l'orthophoniste	Orthophonistes	Cotation des objectifs PPA
		2.2.1.3	Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	Apprentissage des consignes de sécurité	Educateurs		Cotations des objectifs PPA
		2.1.1.3	Prestations des auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion et avéjistés	Travail sur le bien-être, la conscience corporelle, la détente Travail sur l'acquisition de la propreté et l'hygiène (ex : se laver les mains)	Psychomotriciennes et enseignante APA	Ergothérapeute, Kinésithérapeute	Cotation des objectifs PPA Nombre de séances par an Nombre de bilans par an
1.2	Besoins en matière d'autonomie						
1.2.1	Besoins en matière d'autonomie						
1.2.1.1	Besoins en lien avec l'entretien personnel	2.2.1.1	Accompagnements pour les actes de la vie quotidienne	Accompagnement pour la propreté, l'élimination, l'habillage le déshabillage, l'alimentation	Educateurs	Orthophonistes	Cotations des objectifs PPA Nombre de séances par an Nombre d'entretiens familles par an
		2.2.1.1	Accompagnements pour les actes de la vie quotidienne	Travail de conscience corporelle Travail sur les praxies (d'habillage, etc.) Travail sur l'acquisition de la propreté et l'hygiène	Psychomotriciennes		Cotations des objectifs PPA Nombre de séances par an Nombre d'entretiens familles par an

1.2.1.2	Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui	2.1.1.3	Prestations des psychologues	Travail des habiletés sociales en groupe ou en séances individuelles (travail sur le contexte social, le tour de rôle, le regard, l'attention conjointe, théorie de l'esprit), mise en place d'outil de communication alternatif et/ou augmentatif (par exemple, le PECS)	Psychologues	Orthophonistes CMP, HDJ et CMPP, Intervenants paramédicaux	Nombre de groupes par an Nombre de séances par an Cotation des objectifs PPA
		2.2.1.2	Accompagnements pour la communication et la relation avec autrui	Mise en place d'outils de communication	Educateurs / Orthophoniste	Orthophonistes	Cotation des objectifs PPA Nombre de séances par an
		2.3.4.1	Accompagnements du lien avec les proches et le voisinage	Travail du lien parent/enfant en VAD	Educateurs et psychologues dont psychologue chargé d'insertion scolaire	Orthophonistes CMP, HDJ et CMPP, Intervenants paramédicaux	Cotations des objectifs PPA Nombre de séances par an Nombre d'entretiens familles par an
		2.3.3.1	Accompagnements pour mener sa vie d'élève, d'étudiants ou d'apprenti	Sensibilisations, adaptations pour l'inclusion scolaire, travail des habiletés sociales sensibilisations scolaire (adultes/élèves), évaluations des besoins de l'élève en contexte scolaire et co-réflexion avec l'équipe pédagogique pour la mise en place et le suivi des	Educateurs et Psychologues dont psychologue chargé d'insertion scolaire	Orthophonistes Education Nationale	Cotations des objectifs PPA Nombre de séances par an

				adaptations pour l'inclusion scolaire, travail des habilités sociales, information et élaboration du projet d'orientation, accompagnement pour les stages (candidature, suivis, bilans, postures professionnelles)			
		2.3.4.2	Accompagnements pour la participation aux activités sociales et de loisirs	Groupes au SESSAD (thérapeutiques, d'habiletés sociales, etc.), observations et interventions durant les temps de récréation (par exemple pour apprendre à l'enfant à jouer avec ses camarades) Diffusion des informations suite au réseau partenaire	Educateurs et Psychologues dont psychologue chargé d'insertion	Orthophonistes CMP, HDJ et CMPP, Intervenants paramédicaux	Cotations des objectifs PPA Nombre de séances par an
		2.2.1.2	Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui	Travail de la distance sociale et des espaces interpersonnels Travail de la posture et la gestuelle en interaction (imitation, mimes, jeux spécifiques, etc.) Travail sur l'attente (jeux de tour de rôle, etc.)	Ensemble de l'équipe	Orthophonistes CMP, HDJ et CMPP, Intervenants paramédicaux	Nombre de groupes par an Cotation des objectifs PPA
1.2.1.3	Besoins pour la mobilité	2.3.4.3	Accompagnements pour le développement de l'autonomie pour les déplacements	Activité de motricité globale	Educateurs et Psychomotriciennes	CMP, HDJ et CMPP, Intervenants paramédicaux	Cotations des objectifs PPA Nombre de séances par an

		2.3.3.4	Accompagnement s pour réaliser des activités de jour spécialisé	Activité de motricité fine	Educateurs et Psychomotriciennes	CMP, HDJ et CMPP, Intervenants paramédicaux	Cotations des objectifs PPA Nombre de séances par an
		2.2.1.3	Accompagnement s pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	Travail de repérage dans l'espace-temps (parcours moteurs, emploi du temps visuel, jeux de repérage dans l'espace, etc.)	Psychomotriciennes et enseignante APA	CMP, HDJ et CMPP, Intervenants paramédicaux	Cotations des objectifs PPA Nombre de séances par an
1.2.1.4	Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	2.2.1.3	Accompagnement s pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	Apprentissage des consignes de sécurité	Educateurs	Education Nationale	Cotations des objectifs PPA Nombre de séances par an
		2.1.1.3	Prestation des psychologues	Travail des habilités sociales en groupe et séance individuelle, guidance parentale, mise en place d'outil de structuration visuo-spatiale, travail sur la flexibilité mentale (par exemple, apprendre à gérer les imprévus)	Psychologues	Education nationale, CMP, HDJ et CMPP, Intervenants médicaux et paramédicaux	Nombre de groupes par an Nombre de séances par an Cotation des objectifs PPA
		2.2.1.3	Accompagnement s pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	Travail de conscience corporelle (ne pas se mettre en danger)	Psychomotriciennes	Education nationale, CMP, HDJ et CMPP, Intervenants médicaux et paramédicaux	Cotations des objectifs PPA Nombre de séances par an

1.2.1.5	Accompagnement pour les actes de la vie quotidienne	2.1.1.1	Prestation des psychologues (UEMA majoritairement)	Approche développementale et clinique de l'autonomie (comprendre les stratégies mises en place par l'enfant pour compenser ses difficultés)	Psychologues en lien avec les éducateurs et les psychomotriciennes	Education nationale, CMP, HDJ et CMPP, Intervenants médicaux et paramédicaux	Cotations des objectifs PPA Nombre de séances par an
1.3	Besoins pour la participation sociale						
1.3.1	Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté						
1.3.1.1	Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté	2.3.1.1	Accompagnement à l'expression du projet personnalisé	Aide à l'explicitation des besoins	Toute l'équipe	Education nationale, CMP, HDJ et CMPP, Intervenants médicaux et paramédicaux	Nombre d'entretiens par an
		2.3.1.2	Accompagnement à l'exercice des droits et des libertés	Accompagnement dans les démarches administratives	Educateurs et Assistante sociale	Assistante sociale de la ville ou du CMP	Nombre d'entretiens par an
1.3.2	Besoins pour vivre dans un logement et accomplir les activités domestiques						
1.3.2.1	Besoins pour vivre dans un logement	2.3.2.1	Accompagnement pour vivre dans un logement	Accompagnement dans les démarches administratives	Educateurs en lien avec Assistante sociale	Assistante sociale de la ville ou du CMP	Nombre d'entretiens par an
1.3.2.2	Besoins pour accomplir les activités domestiques	2.3.2.2	Accompagnement pour accomplir les activités domestiques	Apprentissage des tâches domestiques	Educateurs en lien avec l'Assistante sociale	Assistante sociale de la ville ou du CMP	Cotation des objectifs PPA Nombre de séances par an

		2.3.2.2	Accompagnements pour accomplir les activités domestiques	Travail sur les praxies du quotidien Travail de repérage spatio-temporel (parcours moteurs, réalisation de plans, etc.) Rééducation musculaire (poids lestés, etc.)	Psychomotriciennes et enseignante APA	Assistante sociale de la ville ou du CMP	Cotation des objectifs PPA Nombre de séances par an
1.3.3	Besoins pour l'insertion sociale et professionnelle et pour exercer ses rôles sociaux						
1.3.3.1	Besoins en lien avec la vie scolaire et étudiante	2.3.3.1	Accompagnements pour mener sa vie d'élève, d'étudiants ou d'apprenti	Aménagement de l'espace (teacch) et du temps (emploi du temps visuel), Adaptation des apprentissages, proposition et accompagnement pour l'utilisation de matériel adapté Evaluer les besoins de l'élève en classe et au sein de son établissement scolaire. En lien avec l'équipe pédagogique, mise en place des aménagements nécessaires et suivis	Educateurs, psychologues dont chargé d'insertion scolaire et psychomotriciennes	Education Nationale	Cotation des objectifs PPA Nombre de séances par an
		2.2.1.2	Accompagnements pour la communication et la relation avec autrui	Mise en place d'outils de communication : PECS / Makaton / LSF	Educateurs et psychologues en lien avec l'orthophoniste	Education Nationale	Cotation des objectifs PPA Nombre de séances par an

		2.1.1.3	Prestation des psychologues	Travail de médiation entre l'Education Nationale et les parents, collaboration avec l'équipe pédagogique (conseils et mise en place d'outils, travail de sensibilisation), rencontre avec le pôle handicap des universités et des établissements scolaires, spécialisés (IME, ESAT) et adaptés	Psychologue en lien avec les éducateurs	Education Nationale, Etablissements spécialisés et adaptés	Nombre de rencontres par an Nombre de visites par an
		2.3.3.1	Accompagnements pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti	Travail sur la posture d'élève Travail de régulation tonico-émotionnelle (relaxation, etc.) Travail sur les fonctions exécutives (jeux de société, etc.)	Psychomotriciennes	Education Nationale	Cotation des objectifs PPA Nombre de séances par an
1.3.3.2	Besoins en lien avec le travail et l'emploi	2.3.3.2	Accompagnements pour préparer sa vie professionnelle	Evaluer les besoins du jeune et les aménagements nécessaires à son inclusion professionnelle Travail sur l'organisation temporo-spatiale (parcours moteurs, réalisation de plans, etc.) Travail sur la planification des tâches (emploi du temps visuel, etc.)	Educateurs, psychologue chargé d'insertion scolaire	Education Nationale Entreprises adaptées, spécialisées ou en milieu ordinaire	Cotations des objectifs PPA Nombre de visites par an Nombre de séances par an

		2.3.3.3	Accompagnements pour mener sa vie professionnelle	Mise en situation / Ecriture de CV et lettre de motivation, travail en séance individuelle sur la posture professionnelle en stage, accompagnement projet professionnel	Educateurs, psychologue chargé d'insertion scolaire	EN / Entreprises / Pôle emploi / CIO spécialisé / Mission locale / Assistante sociale	Cotations des objectifs PPA Nombre de visites par an Nombre de séances par an
		2.1.1.3	Prestation des psychologues	Travail de sensibilisation auprès des personnes présentes (les collègues, les encadrants notamment) sur le lieu de travail ou de stage	Psychologues en lien avec les éducateurs	EN / Entreprises / Pôle emploi / CIO spécialisé / Mission locale / Assistante sociale	Nombre de sensibilisations par an
		2.3.3.2	Accompagnements pour préparer sa vie professionnelle	Evaluer les besoins du jeune et les aménagements nécessaires à son inclusion professionnelle Travail sur l'organisation temporo-spatiale (parcours moteurs, réalisation de plans, etc.) Travail sur la planification des tâches (emploi du temps visuel, etc.)	Psychomotriciennes, enseignante APA, psychologue chargé d'insertion scolaire	Education Nationale Entreprises adaptées, spécialisées ou en milieu ordinaire	Cotation des objectifs PPA Nombre de séances par an
1.3.3.3	Besoins transversaux en matière d'apprentissages	2.3.3.4	Accompagnements pour réaliser des activités de jour spécialisé	Apprentissages élémentaires (prérequis cognitifs, de communication et de motricité)	Educateurs, psychologues et psychomotriciennes	Education Nationale Ergothérapeute	Cotation des objectifs PPA Nombre de séances par an
		2.1.1.3	Prestation des psychologues	Travail sur les troubles des apprentissages (remédiation cognitive), gestion du stress et des émotions (échelle des émotions, pictogrammes, habilités sociales...)	Psychologues	EN / Ergothérapeutes / Orthophonistes	Cotation des objectifs PPA Nombre de séances par an

		2.3.3.1	Accompagnements pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti	Travail sur l'imitation (mimes, etc.) Travail sur les fonctions exécutives (attention, inhibition, etc.) Travail de manipulation des outils (jeux de faire-semblant, jeux de manipulation, jeux de raquettes, etc.)	Psychomotriciennes et enseignante APA	EN / Ergothérapeutes / Orthophonistes	Cotation des objectifs PPA Nombre de séances par an
1.3.3.4	Besoins pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle	2.3.3.5	Accompagnements de la vie familiale, de la parentalité, de la vie affective et sexuelle	Instaurer et entretenir des relations familiales avec les membres de la famille nucléaire	Educateurs, psychologue et médecin	CMP, HDJ et CMPP	Cotation des objectifs PPA Nombre de séances par an Nombre d'entretiens familles par an
			Accompagnements de la vie familiale, de la parentalité, de la vie affective et sexuelle	Accompagnement à la puberté	Educateurs en lien avec les psychologues et médecin	CMP, HDJ et CMPP	Cotation des objectifs PPA Nombre de séances par an Nombre d'entretiens familles par an
		2.1.1.3	Prestation des psychologues	Soutien à la parentalité (Guidance parentale, café rencontre, VAD, etc.), accompagnement des jeunes à la vie intime et affective, psychoéducation en lien avec les éducateurs	Psychologues en lien avec éducateurs et médecin	CMP, HDJ et CMPP	Cotation des objectifs PPA Nombre de séances par an Nombre d'entretiens familles par an

		2.3.3.5	Accompagnements de la vie familiale, de la parentalité, de la vie affective et sexuelle	Travail sur la place dans la famille (tableaux de règles, etc.) Travail sur la question de l'intimité	Psychomotriciennes	CMP, HDJ et CMPP	Cotation des objectifs PPA Nombre de séances par an
1.3.3.5	Besoins pour apprendre à être pair-aidant	2.3.3.6	Accompagnements pour l'exercice de mandats électoraux, la représentation des pairs et la pair-aidance	Groupe de paroles / groupe fratrie / Café parents	Educateurs / psychologues / assistante sociale / médecin	CMP, HDJ et CMPP	Questionnaire de satisfaction Nombre de séances par an Cotation des objectifs PPA
1.3.4	Besoins pour participer à la vie sociale et se déplacer avec un moyen de transport						
1.3.4.1	Besoins pour participer à la vie sociale	2.3.4.1	Accompagnements du lien avec les proches et le voisinage	Apprentissage des habilités sociales	Educateurs	CMP, HDJ et CMPP	Cotation des objectifs PPA Nombre de séances par an
		2.3.4.2	Accompagnements pour la participation aux activités sociales et de loisirs	Apprendre à jouer / Mise en place de sortie information et accompagnement des familles vers structures de loisirs	Educateurs, psychologue chargé d'insertion scolaire	CMP, HDJ et CMPP	Cotation des objectifs PPA Nombre de séances par an
		2.1.1.3	Prestation des psychologues	Aide à la compréhension et à l'application des règles de vie, avoir une posture d'élève ou d'apprenant	Psychologues en lien avec les éducateurs	CMP, HDJ et CMPP Centre de loisirs	Cotations des objectifs PPA Nombre de séances par an
		2.3.4.2	Accompagnements pour la participation aux activités sociales et de loisirs	Travail sur le relationnel et les interactions (jeux de rôle, jeux de contact oculaire, etc.)	Psychomotriciennes et enseignante APA	CMP, HDJ et CMPP Centre de loisirs	Cotation des objectifs PPA Nombre de séances par an

1.3.4.2	Besoins pour se déplacer avec un moyen de transport	2.3.5.1	Accompagnements pour l'ouverture des droits	Constitution du Dossier MDPH Entretiens	Assistante sociale	CMP, HDJ et CMPP	Nombre d'entretiens par an Nombre de dossiers réalisés par an
		2.3.4.3	Accompagnements pour le développement de l'autonomie pour les déplacements	Accompagnements physique dans les transports en communs	Educateurs	CMP, HDJ et CMPP	Cotation des objectifs PPA Nombre de séances par an
		2.3.4.3	Accompagnements pour le développement de l'autonomie pour les déplacements	Travail sur l'organisation temporo-spatiale (parcours moteurs, réalisation de plans, exercices de représentation mentale de l'espace, etc.) Travail sur la planification des tâches	Psychomotriciennes et enseignante APA	CMP, HDJ et CMPP	Cotation des objectifs PPA Nombre de séances par an
1.3.5	Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique						
1.3.5.1	Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique	2.3.5.1	Accompagnements pour l'ouverture des droits	Constitution du Dossier MDPH Entretiens	Assistante sociale	CMP, HDJ et CMPP	Nombre d'entretiens par an Nombre de dossiers réalisés par an
		2.3.5.2	Accompagnements pour l'autonomie de la personne dans la gestion des ressources	Apprendre la gestion d'un budget / la notion d'argent	Educateurs SESSAD	CMP, HDJ et CMPP	Cotation des objectifs PPA Nombre de séances par an

5. PARTENARIATS, STRATEGIE D'OUVERTURE

Le SESSAD TSA est en lien avec de nombreux partenaires :

- Les CMP (Centres Médico-Psychologiques) de secteur (en particulier Les Deux Rives, St Germain en Laye et Le Vésinet) ;
- Les Hôpitaux de jour du Centre Hospitalier Théophile Roussel à Montesson (MISES A, B et C) ;
- Les CMPP (Centres Médico-Psycho-Pédagogiques) de St Germain en Laye et Marly le Roi ;
- Le DIH (Dispositif Intégré Handicap) dans le cas de saisine pour des jeunes sans solution ;
- Les PAT (Pôles d'Autonomie Territoriaux) pour les notifications et suivi de dossiers ;
- L'Education Nationale (directeurs, enseignants, AESH, coordinateur d'ULIS, inspecteurs de circonscription et IEN ASH²⁰, Enseignants Référents pour la Scolarisation des Elèves avec Handicap) ;
- Les professionnels médicaux et paramédicaux dans le cadre des suivis des jeunes : médecins généralistes ou spécialistes, ergothérapeutes, orthoptistes, orthophonistes dans le cadre de conventionnement ;
- Les IME (Institut Médico-Educatif), en particulier l'IME Les Lauris de l'association (dans le cadre de projets communs, de suivi PAG²¹ et en centre de répit par les loisirs adaptés), Andrésy, E. Marie à Poissy, AVA à Chambourcy, Les Glycines à St Germain en Laye, La Roseraie à Carrières Sur Seine ;
- Les associations : *Ambassade Autisme* à Sartrouville
- Les entreprises ou associations dans le cadre de stage (SPA par exemple) ou d'activités
- Les municipalités : les services sociaux, les agents du périscolaires pour la cantine, les centres de loisirs, la demande d'utilisation d'équipements sportifs sur Sartrouville;
- Le département : services sociaux, ASE (Aide Sociale à l'Enfance)
- Les professionnels libéraux dans le cadre de conventions
- Les autres SESSAD du Pôle lors de mutualisation de ressources matérielles ou humaines (échanges de pratiques)

6. MODALITES D'EVALUATION DU PROJET DE SERVICE

Le projet de service, selon la loi 2002-2, est réévalué tous les 5 ans afin d'être au plus près des évolutions du public accueilli et des politiques publiques.

Dans sa démarche continue d'amélioration de la qualité, le service, à l'image de l'Association APAJH Yvelines, intègre dans sa pratique cette démarche au quotidien, notamment par le biais de temps de réflexion en équipe. Un référentiel qualité associatif permet également de réévaluer les missions et les prestations proposées.

Un questionnaire de satisfaction est remis tous les deux ans aux familles qui le remplissent en lien avec leur enfant selon son âge, afin de recueillir leurs attentes et propositions pour un meilleur accompagnement.

²⁰ IEN ASH : Inspecteur de l'Education Nationale chargés de l'Adaptation de la Scolarisation des élèves Handicapés

²¹ PAG : Plan d'Accompagnement Global

3ème Partie : LES MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE COORDINATION DU PARCOURS

1. L'ACCUEIL ET L'ADMISSION

Les modalités d'admission font l'objet de procédures écrites connues par tous les professionnels du service.

Le Service est réservé aux assurés sociaux immatriculés dans une Caisse d'Assurance Maladie, à l'exclusion des bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat. Sollicitée par la famille ou par les institutions, la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), instance compétente au sein de la MDPH pour les décisions d'attributions des prestations, notifie l'orientation vers le SESSAD.

A réception de la notification :

1. Le dossier reçu de la CDAPH est enregistré administrativement par la secrétaire dans un tableau de bord tenu par date chronologique des notifications. En parallèle, nous suivons les notifications indiquées sur le logiciel Viatrajectoire, que nous mettons régulièrement à jour.

2. Le service envoie systématiquement un courrier (électronique ou postal) à la famille pour attester de la bonne réception de la notification et, quand c'est nécessaire, pour demander des pièces complémentaires utiles à l'instruction du dossier par le médecin. L'inscription du dossier sur liste d'attente est validée par le médecin.

Lorsque les familles sollicitent aides et conseils, sans perspective de place immédiate, la chef de service ou l'assistant de service social peut conseiller des professionnels libéraux.

Lorsque le domicile du jeune se situe en dehors du secteur géographique d'intervention du SESSAD (plus de 30 min de trajet) ou que le SESSAD, selon le médecin, ne correspond aux besoins du jeune, un courrier de refus est envoyé à la famille ainsi qu'au PAT concerné.

3. Si une place est disponible dans l'effectif, une première rencontre permettra :

- La présentation du service par la direction avec remise d'un écrit portant sur ces éléments,
- Une consultation médicale avec le médecin du SESSAD.

Dans la quinzaine suivant cet entretien, la famille et le SESSAD se positionnent sur l'adéquation entre le service proposé et le profil du jeune. Si la famille ne souhaite pas d'admission, un écrit leur sera demandé. Dans ce cas, la MDPH sera avertie de la décision par courrier et cette information sera aussi reportée sur Via Trajectoire.

4. Si le service est en adéquation avec les attentes et besoins du jeune, un rendez-vous d'admission est proposé.

Afin que la famille ait le temps de prendre connaissance des documents obligatoires, un mail ou un envoi postal leur est adressé. Il comprend les documents suivants :

- Le Projet de service*,
- Le Livret d'Accueil pour la famille*,
- Le Livret d'Accueil adapté pour les enfants / jeunes*,
- La Charte des Droits et des libertés,

- Le règlement de fonctionnement du service,
- Le projet associatif et une possible adhésion à l'organisme gestionnaire,
- La désignation d'une personne qualifiée,
- L'Autorisation parentale,
- Le Droit à l'image,
- La Fiche de renseignements,
- Le Traitement et protection des données personnelles,
- Une Fiche sanitaire,
- Le Document Individuel de Prise En Charge (DIPEC).

Lors du rendez-vous d'admission, les deux parents et l'enfant doivent être présents lorsque cela est possible. Le chef de service reprend avec la famille l'ensemble des documents demandés et s'assure de leur pleine compréhension. Le DIPEC est intégralement relu et explicité, puis signé.

6. Le premier Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) est élaboré par l'équipe interdisciplinaire en concertation avec le jeune et sa famille, au plus tard six mois après l'admission.

2. LA PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET LA COORDINATION DES PARCOURS

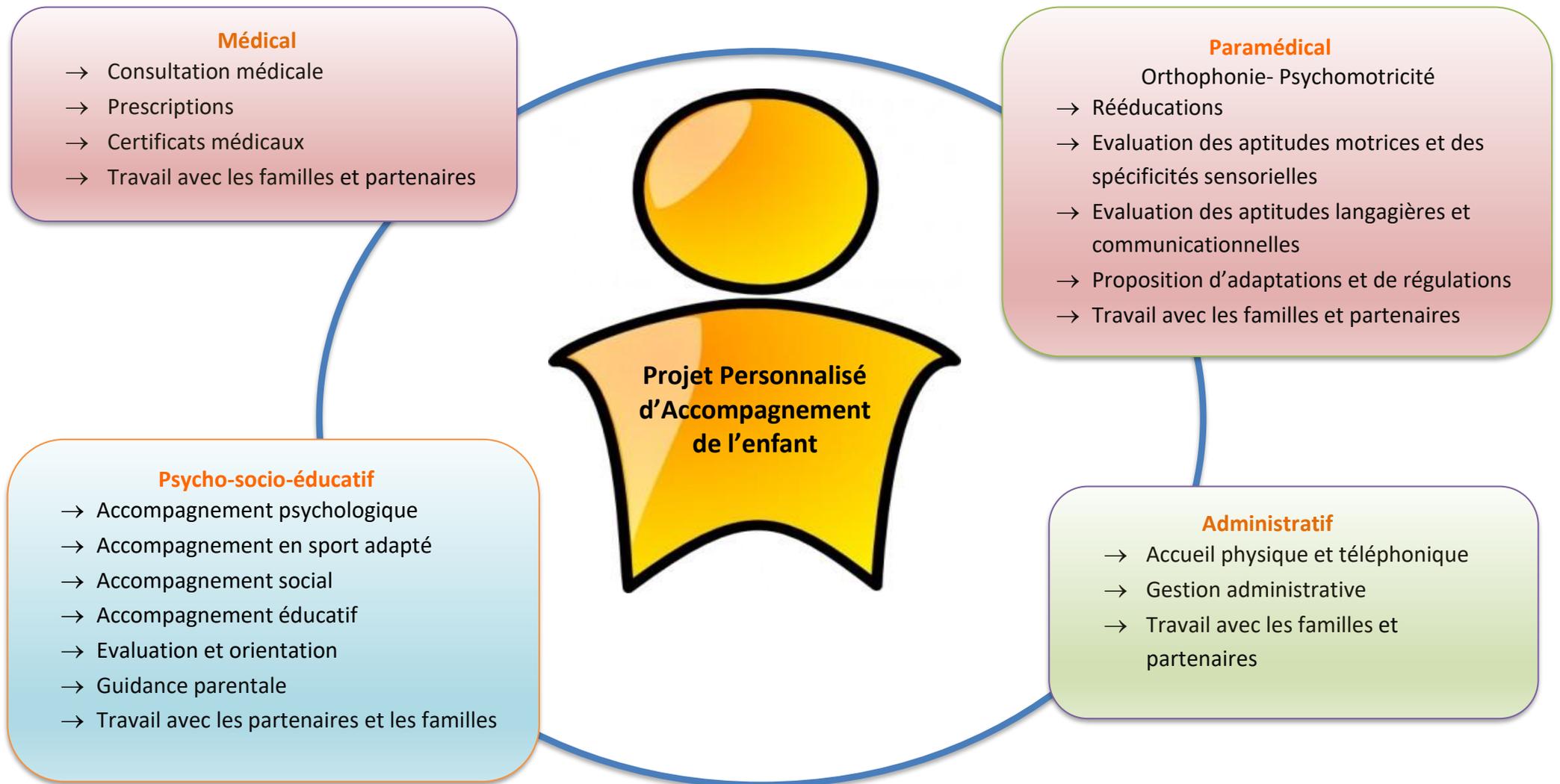
Chaque jeune bénéficie d'un PPA. Celui-ci aborde les différents domaines de compétences visés : la motricité et la sensorialité, le langage et la communication, le comportement et la socialisation, la cognition, l'autonomie, la connaissance de soi et des autres.

Durant les six premiers mois suivant l'admission, les professionnels organisent des temps d'observations à l'école et dans la famille, rencontrent les parents et les partenaires et réalisent des évaluations lorsque le jeune est sous cette forme de coopération. Différents outils sont utilisés. En particulier, la psychologue conduit systématiquement un entretien semi-structuré via la Vineland 2 (Échelles de comportement adaptatif de Vineland - 2nde édition, De 1 à 90 ans : Test de référence pour évaluer le niveau d'autonomie et d'adaptation à tous les âges). Elle peut également proposer un entretien d'anamnèse. D'autres tests normés sont utilisés selon les profils des jeunes et selon les formations des professionnels. L'ensemble des évaluations, observations et recueil des attentes parentales portent sur les domaines de compétences cités plus haut.

A l'issue de la période d'observations et d'évaluation, un premier PPA est rédigé en équipe pluridisciplinaire. Il est alors présenté par le chef de service, en présence si besoin d'un professionnel qui suit l'enfant, à la famille qui le valide ou demande d'y apporter des modifications qui sont alors prises en compte, pour le présent projet ou pour un projet ultérieur. Le PPA est révisé annuellement selon l'évolution du jeune.

Tous les professionnels sont soumis au secret partagé. Les professionnels ne partagent que ce qui est nécessaire à un accompagnement de qualité du jeune. Lorsque leur niveau de compréhension le permet, leur accord est sollicité.

Le jeune ou ses responsables légaux peuvent, après avoir fait une demande écrite à la direction, être autorisés à consulter le dossier sur place. Cette consultation se fait accompagnée par un professionnel.



3. LA MODULARITE ET LA SOUPLESSE DANS LES MODES D'ACCOMPAGNEMENT

Les accompagnements du SESSAD sont intensifs puisqu'en moyenne cinq accompagnements par semaine sont assurés pour chaque jeune admis.

Toutefois, et malgré cet accompagnement conséquent, tous les objectifs ne sont pas travaillés concomitamment. En effet, des priorités sont définies dans les interventions selon les besoins du jeune, sa fatigabilité ou d'autres contraintes internes et externes.

L'équipe recherche l'adhésion du jeune et de sa famille, en particulier dans le cadre de la guidance parentale. Les éventuels refus (actifs ou passifs) sont analysés en équipe et repris avec les acteurs concernés.

Les interventions et prises en charge ont lieu à l'école, lorsque le jeune est scolarisé, et au domicile. Il peut également être accompagné sur tout autre lieu de vie (temps périscolaire, de loisirs, etc.) et au SESSAD.

La plupart des accompagnements sont individuels, mais des groupes thérapeutiques peuvent également être proposés.

En effet, les axes de travail et objectifs peuvent être communs à plusieurs enfants/jeunes ce qui peut amener des professionnels à animer un même groupe afin de travailler notamment autour des habiletés sociales ou la motricité.

Le service propose également des temps de sorties en groupe sur des périodes de vacances scolaires, dans un contexte plus ludique. Ces temps permettent aussi d'observer le jeune dans ses interactions avec d'autres jeunes ainsi que son appétence pour de nouvelles activités.

Des sensibilisations sur la pathologie TSA peuvent pareillement être proposées à l'école, à destination des enseignants, des professionnels du périscolaire et/ou des jeunes de la classe ou de l'école. Celles-ci se font avec l'accord de la famille et du jeune concerné, s'il est en mesure de pouvoir l'énoncer.

Ces interventions sont source d'échanges. Elles contribuent à une meilleure compréhension du jeune, de son profil en lien avec le trouble du spectre autistique. Pouvoir expliciter les manifestations permet une meilleure compréhension et acceptation de la différence, des mesures d'adaptation nécessaires, mais aussi parfois d'apaiser ou fluidifier les relations entre les différents intervenants.

L'expression des troubles du spectre de l'autisme est large et de ce fait certains jeunes ont des besoins ciblés, sans accompagnement éducatif. Le SESSAD TSA propose à ces jeunes, essentiellement collégiens et lycéens, un accompagnement moins intensif, réalisé par une éducatrice en sport adapté et une psychologue – chargée d'insertion scolaire et sociale, en plus d'un suivi psychologique.

4. LES FINS D'ACCOMPAGNEMENT

Plusieurs situations peuvent motiver l'arrêt du suivi par le service :

- L'orientation vers un autre établissement ou service s'avère nécessaire, le SESSAD ne répondant plus aux besoins du jeune. Dans ce cas, le SESSAD propose d'accompagner la famille dans ce projet,
- L'impossibilité à poursuivre tous les accompagnements, soit car les besoins sont moins importants (constat qui sera alors validé par le médecin du SESSAD, en accord avec la famille), soit car les modalités de vie de l'enfant ont changé (changement d'école se situant hors périmètre d'intervention, nouvelle prise en charge conséquente d'un service médical, etc.),
- Un désaccord important apparaît entre la famille et l'établissement concernant les prestations

- ou le cadre dans lequel elles sont délivrées²²,
- La demande de la famille a évolué.

Suite à un point fait en équipe, un rendez-vous avec la Direction est proposé à la famille pour faire un bilan concernant le parcours de l'enfant et formaliser la sortie. Un questionnaire de fin d'accompagnement est également remis et exploité.

Une fiche de sortie est signée par les parents et transmise à la MDPH.

L'assistante sociale et la chef de service gardent un lien téléphonique avec le jeune (et ses proches) durant les trois années qui suivent sa sortie, pour tout renseignement et aide. Dans certaines situations complexes, les professionnels peuvent intervenir auprès d'un partenaire pour une sensibilisation, bien que le jeune ne fasse plus partie des effectifs du service.

5. EXPRESSION ET PARTICIPATION COLLECTIVES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

En application de l'article 10 de la Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 et de l'article L.311-6 du CASF, un groupe d'expression réunissant des représentants de parents, de l'Association et des professionnels ainsi que la direction, est organisée trois fois par an. Le groupe d'expression donne son avis et peut faire des propositions sur toute question relative au fonctionnement du service : l'organisation interne, la vie quotidienne, les activités, l'animation socioculturelle, les services thérapeutiques, les projets de travaux et d'équipements, la nature et le prix des services rendus, l'affectation des locaux collectifs et leur entretien, la relocalisation prévue en cas de travaux ou de fermeture. Un règlement intérieur prévoit cette organisation ainsi que le mode de désignation des participants.

Le règlement de fonctionnement et le Document Individuel de Prise en Charge (DIPEC) précisent les rapports entre les familles et le service. Ces documents règlementaires engagent les deux parties dès l'admission.

Une réunion de parents est organisée tous les ans en début d'année scolaire afin de présenter l'année à venir (projets, groupes, temps forts) ou sur une thématique ciblée.

Des temps festifs sont proposés régulièrement afin de favoriser les échanges.

L'APAJH Yvelines met également à disposition des informations sur son site internet.

6. LA GARANTIE DES DROITS

Les jeunes ainsi que leurs parents ou représentants légaux sont systématiquement associés au PPA, réévalué une fois par an au minimum. Une consultation médicale est organisée annuellement concomitamment. De même, des temps de rencontres parents – psychologue sont réguliers (une fois tous les deux mois au minimum).

Un registre de recueils de suggestions – plaintes et réclamations est tenu et consultable au secrétariat.

²² En cas de désaccord entre la famille et le service, la famille peut avoir recours à une médiation interne à l'Association mais aussi, si cela s'avère nécessaire, peut avoir recours à une personne qualifiée (arrêté ARS22, décret d'application du 14 novembre 2003 n°2003-1094) afin d'engager une médiation et une conciliation du litige. La liste des personnes qualifiées est indiquée un document remis lors de l'admission.

Le règlement de fonctionnement a été réactualisé en avril 2021 et est revu régulièrement en fonction des nouvelles réglementations. Il est présenté aux représentants du Groupe d'Expression du service et affiché dans le service.

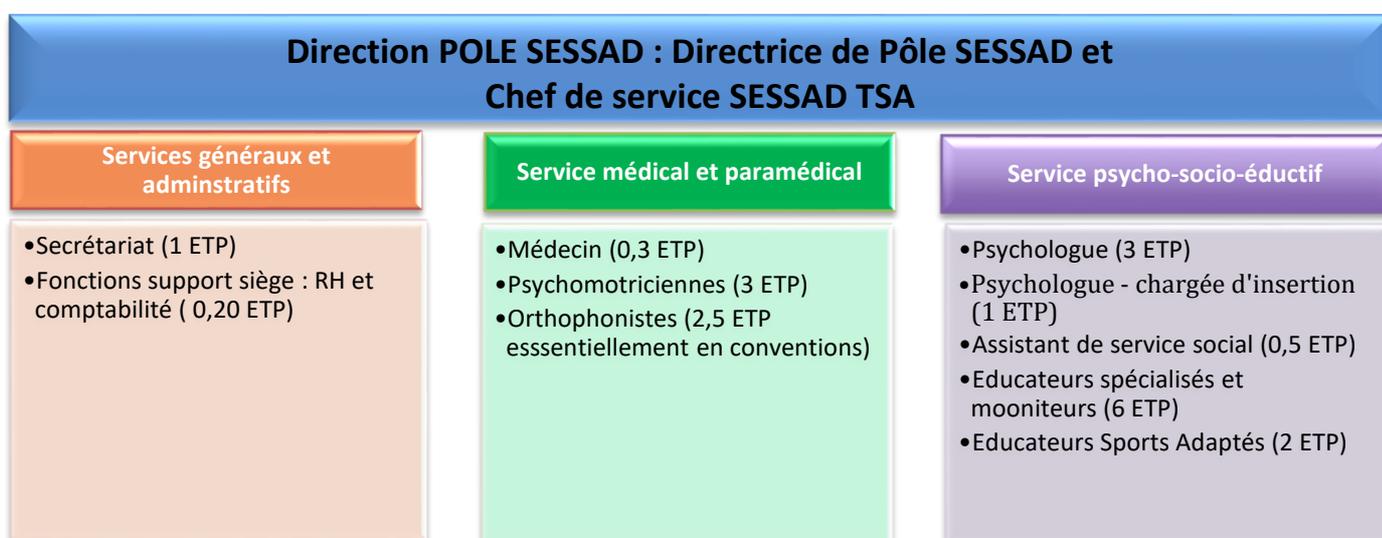
Les professionnels sont sensibilisés aux droits des personnes accompagnées par le biais de formations ou groupes de travail, la participation aux Conférences APAJH Yvelines, la possibilité de saisine de l'Instance associative de réflexion sur la Bientraitance, et de rappels réguliers aux Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de l'ANESM.

4ème Partie : PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORT

1. LES RESSOURCES HUMAINES

1.1 Structure humaine et organisationnelle

1.1.1 Organigramme



1.1.2 Tableau fonctionnel des services

POSTE	Missions
DIRECTION	
Directrice	Directrice du Pôle SESSAD (poste ventilé entre les différents SESSAD : APIDAY/TSLA, F. JAILLARD, SIAM antenne Nord et antenne Sud, TSA). Veille à l'efficacité du projet du service dans le respect de la commande publique et du projet associatif. Elle rend compte de ses actions à la Direction Générale.
Chef de Service	Manage et coordonne le personnel qu'il/elle a sous sa responsabilité. Participe à la conception, à la mise en œuvre et au développement des actions éducatives, sociales, pédagogiques et thérapeutiques des personnes accompagnées. Apporte son soutien dans l'élaboration et la construction du projet d'orientation. Dans le cadre du projet du service, il/elle s'assure de la mise en œuvre des projets personnalisés. Il/elle rend compte régulièrement à la directrice.
ADMINISTRATIF	
Secrétaire	Assiste la direction dans les tâches administratives, et gère le secrétariat médical. Assure l'accueil téléphonique et physique des jeunes et de leurs familles. Effectue le lien entre les professionnels, la direction et les différents partenaires du service (siège, écoles,

	familles, taxis, MDPH, CPAM, etc.).
PARA-MEDICAL	
Psychomotricien(ne)	Le psychomotricien travaille avec l'enfant afin de l'aider à développer ses compétences dans différents champs : la motricité globale, la motricité fine, les notions spatio-temporelles, la latéralité, le tonus, l'équilibre, la coordination oculomotrice et oculo-manuelle et le schéma corporel. Une attention particulière est portée au traitement sensoriel et aux adaptations. Les séances de psychomotricité peuvent se faire en individuel ou en groupe (de motricité ou sensoriel).
Orthophoniste	Les orthophonistes amènent l'enfant, suivant ses possibilités, à un niveau optimal de communication. Cette communication englobe toutes les fonctions associées à la compréhension et l'expression du langage oral, écrit ou alternatif (par l'image). Les orthophonistes organisent leurs interventions autour de plusieurs axes : - la stimulation de la communication orale et l'accès au langage écrit ; - la mise en place d'une communication alternative lorsque le langage oral n'est pas fonctionnel ; - la motricité bucco-faciale, l'articulation, la déglutition.
PSYCHO-EDUCATIF	
Psychologue	Le psychologue est à l'écoute des demandes d'aide et de soutien des enfants, de leurs parents et des professionnels dans l'exercice de leur fonction. Il accompagne le développement des compétences sociales, comportementales et cognitives des jeunes, propose de la guidance parentale, des entretiens de suivi et soutien aux familles, réalise des évaluations régulières pour mesurer leur évolution et adapter les suivis en conséquence. Les interventions sont sur tous les lieux de vie de l'enfant et au SESSAD. L'accompagnement peut se faire en individuel ou en groupe
Psychologue – chargé d'insertion	Le psychologue chargé d'insertion accompagne plus particulièrement les jeunes collégiens et lycéens. Il évalue les compétences et difficultés du jeune dans la cadre scolaire de manière à mieux cibler les besoins. Il élabore des objectifs de prise en charge en vue de soutenir l'intégration scolaire et sociale, accompagne l'orientation en lien avec la famille et peut rechercher des temps de loisirs.
Educateur spécialisé ou moniteur éducateur	L'éducateur accompagne le développement des jeunes, propose de la guidance parentale. A l'école, il propose des adaptations aux enseignants et AESH, assure des accompagnements en ciblant des compétences à travailler en individuel ou en groupe. Au domicile, son action est plus centrée sur la communication et l'autonomie de l'enfant. Les interventions sont sur tous les lieux de vie de l'enfant et au SESSAD.
Educateur Sport adapté	L'éducateur en sport adapté considère les dimensions motrices, sensorielles et métaboliques de l'enfant/jeune, vise leur bien-être

	en proposant un accompagnement sportif adapté. Il ajuste les activités physiques aux ressources motrices de l'enfant/jeune dans des suivis individuels ou lors de pratiques collectives, en le considérant dans sa globalité et en lien avec l'environnement.
MEDICAL	
Le médecin	<p>Le médecin spécialiste du service assure les consultations médicales, deux jours par semaine. Tous les enfants bénéficient d'une consultation, au moins une fois en cours d'année, parallèlement à la surveillance des rééducations et des traitements ordonnés. Le médecin instruit les dossiers et évalue la pertinence de l'admission des jeunes au SESSAD TSA en fonction des besoins repérés.</p> <p>Ce suivi médical permet une évaluation régulière et une coordination des soins avec l'équipe et les services médicaux extérieurs. Le médecin est un acteur dans les relations avec la famille et le jeune.</p> <p>Il soutient les familles et les jeunes dans l'élaboration et la construction de leurs projets d'orientation, en lien avec le PPA et leurs besoins.</p>
SOCIAL	
Assistante de service social	<p>L'assistante de service social évalue la situation sociale de l'enfant et de sa famille et contribue à l'évaluation des besoins au travers d'entretiens physiques, téléphoniques et de visites à domicile. Elle participe à la prévention de certaines situations sociales et aux besoins de répit. Elle est en lien avec l'équipe pluridisciplinaire du SESSAD et également les différents partenaires sociaux.</p> <p>L'assistante de service social informe et aide les familles dans leurs démarches sur leurs droits concernant le handicap (AEEH²³, PCH²⁴, aménagement du logement, sécurité sociale...) afin de faciliter les démarches pour l'obtention d'aides et dans le cadre de demandes d'orientation. Elle accompagne les familles dans la visite d'établissements médicosociaux.</p> <p>Elle participe à la gestion de la liste d'attente, renseigne les familles et, après l'admission, réalise un bilan social de chaque situation.</p>

1.1.3 Modalités de fonctionnement de l'organisation

NOM DE LA REUNION	FREQUENCE	OBJECTIFS	PARTICIPANTS
Réunion de service	Hebdomadaire	<p>Organisation, fonctionnement de l'équipe, coordination du suivi des projets personnalisés. Informations sur le service.</p> <p>Participe à réguler le fonctionnement de l'équipe et du</p>	<p>Deux heures</p> <p>Animée par la chef de service</p>

²³ AEEH : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé

²⁴ PCH : Prestation de Compensation du Handicap

		service. Contribue à une réflexion collective	
PPA	Hebdomadaire	Concertations et réalisation des PPA en fonction des objectifs repérés et des évaluations/bilans réalisés.	Une heure Animée par la chef de service
Réunion institutionnelle	Toutes les 6 semaines	Réflexions centrées sur le projet global du service, de sa mise en œuvre, les adaptations et évolutions en perspective, la démarche qualité... Informations et politique associatives	L'ensemble des professionnels. Animée par la direction
Equipe de Suivi de Scolarisation	1 annuelle par enfant, voire 2 si nécessaire	Présentation du SESSAD et du bilan succinct de suivi du jeune. Participation aux propositions d'adaptation et de sensibilisation Recueil des difficultés rencontrées par l'enfant, la famille, les enseignants et AESH.	La chef de service
Analyse des Pratiques Professionnelles	5 par an	Temps de réflexion collective permettant la prise de recul des professionnels	L'ensemble des professionnels du service hors direction et chef de service. APP distincte pour les chefs de service de l'association APAJH Yvelines Animée par un intervenant extérieur
Réunion cadres Pôle SESSAD	Mensuelle	Harmonisation des pratiques, échanges d'expérience et retour par la directrice des perspectives et projets associatifs, favorisant une dynamique de Pôle	Les cadres de direction du Pôle SESSAD Animée par la directrice
Droit d'expression des salariés	6 heures par an	Temps d'échanges entre professionnels sur les conditions et l'organisation du travail	Tous les professionnels hors cadres

1.2 Gestion des ressources humaines

1.2.1 Recrutement, accueil et intégration des nouveaux salariés

La politique de ressources humaines s'appuie sur les valeurs de l'Association et s'articule autour de quatre axes prioritaires : l'intégration des nouveaux salariés, la formation professionnelle, la qualité de vie au travail ainsi que la santé et la sécurité au travail.

- L'intégration des nouveaux salariés : différentes sessions des nouveaux embauchés sont organisées annuellement afin de permettre à ceux-ci d'en apprendre plus sur les valeurs, les enjeux et les projets

de l'Association, d'être informés des différents financeurs et métiers présents. Cette séance de rencontre animée par la Directrice des ressources humaines est un moment d'échange et de partage des pratiques professionnelles qui permet aux salariés de mieux connaître l'association et son organisation.

- La formation professionnelle : l'Association s'engage notamment à travers un plan de formation ambitieux, à accompagner les salariés dans le développement de leurs compétences. L'Association poursuit notamment deux objectifs : mieux répondre à l'évolution des besoins des publics accueillis et maintenir l'employabilité tout au long de la vie professionnelle des salariés.

- La qualité de vie au travail : maintenir les conditions et un environnement de travail respectueux des salariés est propice à délivrer un travail de qualité auprès des personnes accompagnées et contribuer à garantir la bientraitance. Cette interdépendance guide l'action des ressources humaines dans ce domaine.

- La santé et la sécurité au travail : garantir la santé et la sécurité au travail des salariés est un des objectifs prioritaires. Il s'inscrit dans une démarche de prévention des risques physiques et psychosociaux. L'Association agit dans ce domaine au quotidien et à tous les échelons hiérarchiques.

1.2.1.2 Politique des ressources humaines au sein du SESSAD TSA

Le recrutement du personnel est réalisé par les cadres de direction. Pour le personnel sous statut cadre, les entretiens d'embauche se font, de façon parallèle et concertée, par le siège de l'Association et la direction du Pôle SESSAD.

L'embauche du personnel est conditionnée par un niveau de qualification conforme aux classifications de la convention collective applicable, la CCN²⁵ 1966. Les contrats de travail sont finalisés et validés par la direction des ressources humaines de l'Association.

Conformément à la législation du travail, le service dispose d'un règlement intérieur d'entreprise porté à la connaissance du personnel par remise en mains propres à l'embauche, et par voie d'affichage.

Le nouveau salarié à son arrivée, reçoit un classeur composé des différents documents réglementaires et de fonctionnement du service afin de favoriser son intégration. Une visite médicale d'embauche est organisée dans la semaine suivant son arrivée. Des points de rencontre réguliers sont mis en place avec la chef de service. Deux rendez-vous avec la direction sont organisés à mi-parcours et à la fin de la période d'essai.

Des entretiens d'évaluation annuels sont organisés avec chaque professionnel et sont l'occasion d'évaluer le travail réalisé durant l'année, en s'appuyant notamment sur la fiche de poste et les écarts éventuels avec cette dernière. Les missions, projets et objectifs fixés sont discutés pour analyser les points forts et ceux à améliorer. Des entretiens professionnels sont également mis en place tous les deux ans pour accompagner le professionnel dans la réflexion sur son parcours professionnel et les perspectives d'évolution. Parallèlement des bilans professionnels sont instaurés tous les six ans afin d'établir un état des lieux récapitulatif des actions (de formation, de progression, etc.) dont le professionnel a bénéficié durant les six dernières années.

1.2.2 Gestion des compétences

La formation professionnelle est un des leviers pour accompagner le salarié à développer ses

²⁵ CCN : Convention Collective Nationale

compétences, avec l'objectif de répondre au mieux à l'évolution des besoins des publics accompagnés et de maintenir l'employabilité tout au long de la vie professionnelle. Le plan de formation annuel met tous les ans en évidence des axes de formation prioritaires. Il permet aux professionnels d'aborder plus sereinement les évolutions en tenant compte des souhaits et attentes des personnes en situation de handicap corrélés aux besoins des professionnels.

L'association développe une Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels pro-active, permettant aux salariés de s'épanouir professionnellement au sein de l'établissement ou service dans lequel il opère, mais également de manière transversale par le biais de mobilité interne.

1.2.3 Dialogue social

Les délégués syndicaux d'entreprise sont rencontrés par la Direction générale et des ressources humaines, notamment pour la Négociation Annuelle Obligatoire. Les réunions de Comité Social d'Entreprise ont lieu tous les mois ainsi que celles du CSSCT tous les trimestres.

Des rencontres mensuelles sont organisées entre les Représentants de Proximité du CSE affectés au Pôle SESSAD et la direction. Les questions relatives aux conditions de travail sont abordées. Les réponses apportées par la direction sont transmises à tous les professionnels du Pôle SESSAD.

Les réunions Droits d'Expression des Salariés sont mises en place à raison de 6h par an. Les questions/réflexions abordées durant cette réunion sont soumises à la direction qui y répond dans un délai de 15 jours.

2. LA DEMARCHE QUALITE ET SECURITE

2.1 Politique d'amélioration continue de l'établissement

Différentes instances sont mises en place afin de favoriser les échanges et la réflexion sur les pratiques professionnelles, l'adéquation des accompagnements aux besoins et attentes des jeunes et de leur famille, dans une démarche d'amélioration continue de la qualité : Réunion institutionnelle, Réunion de service, Réunion de direction Pôle SESSAD, Groupe Réflexion Bientraitance associatif, etc.

De plus, cette démarche d'amélioration continue de la qualité s'appuie sur différents outils, entre autres :

- le Référentiel Qualité Associatif où sont intégrées les fiches CPOM,
- les RBPP,
- les formations transverses à l'association APAJH Yvelines, les colloques, les formations, les séminaires associatifs de cadres,
- les journées banalisées Pôle SESSAD inter professions,
- la veille règlementaire et documentaire.

2.2 La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques

La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques, tant pour les jeunes accompagnés que pour les professionnels, est une préoccupation constante au sein du service.

Par la mise en place du DUERP²⁶ et sa réactualisation annuelle, la formation « Qualité de Vie au Travail » transverse au Pôle SESSAD permettant de prévenir les risques psycho-sociaux, le règlement intérieur

²⁶ DUERP : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

d'entreprise et le règlement de fonctionnement, les formations des professionnels aux gestes de premiers secours, à la sécurité incendie et à l'évacuation des locaux, la direction tend à prévenir et à sensibiliser les personnes sur la gestion des risques, leur sécurité et leur bien-être. Un registre de sécurité situé au secrétariat est disponible et permet le suivi et la maintenance des installations (passage de la commission de sécurité).

L'accès au service via un visiophone permet de contrôler les entrées et les sorties des personnes.

2.3 La politique de prévention et de gestion des risques de maltraitance

L'ensemble du personnel du SESSAD, régulièrement sensibilisé et informé, s'engage à mettre en œuvre les RBPP relatives à la promotion de la bientraitance envers les usagers et à la prévention et la lutte contre la maltraitance. Dans le cadre du projet de service, l'équipe est engagée à traiter avec respect les usagers et à agir avec discernement et compétence.

Toute suspicion de maltraitance de la part d'un membre du personnel, touchant l'intégrité physique ou morale des jeunes accueillis au SESSAD, doit être signalée à la Direction qui prendra toutes les mesures utiles pour protéger la personne accompagnée et informer les autorités compétentes.

Une procédure associative du traitement des signalements d'évènements indésirables connue par tous les professionnels, est mise en œuvre au sein de la structure.

3. LES FONCTIONS LOGISTIQUES

Le plateau se trouve au 1er étage d'un bâtiment achevé en août 2020. D'une superficie de 400 m², ils regroupent le SESSAD TSA et l'Antenne Nord du SIAM 78.

Les espaces attribués au SESSAD TSA ou mutualisés* avec le SIAM Antenne Nord sont les suivants :

- Deux escaliers avec rampes et un ascenseur pour accéder au 1er étage,
- Une entrée principale distincte de celle du SIAM 78 Antenne Nord,
- Un local technique*,
- Une salle d'attente*, une salle d'entretien famille*, des sanitaires avec WC mixtes*,
- Cinq bureaux partagés avec de 2 à 6 postes informatiques selon les bureaux,
- Trois bureaux individuels avec un poste informatique,
- Une salle d'activité*,
- Une salle de retrait / d'évaluation*,
- Une grande salle de réunion*,
- Une salle de repas*,
- Une cuisine « thérapeutique » *,
- Un local reprographie *.

* : espace mutualisé.

Concernant la salle d'évaluation / retrait, une attention particulière a été portée sur une décoration épurée afin d'éviter les ruptures d'attention liées à la présence de distracteurs.

Des stores ont été posés pour limiter également les perturbations visuelles liées à la présence de la route proche du bâtiment dans tous les bureaux. Enfin, toutes les fenêtres sont fermées à clés (avec présence de la clé en hauteur).

4. LA GESTION DES DONNEES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Selon la loi 2002-2, un dossier unique de l'utilisateur est mis en place au sein du service. Les données

recueillies sont confidentielles et mises dans un dossier sous clé dans le bureau de la chef de service. Les informations médicales sont conservées dans le bureau du médecin et également mises sous clé. Les familles peuvent consulter le dossier de leur enfant, sur demande et prise de rendez-vous, et accompagnées d'un professionnel. Les dossiers sont archivés et conservés au service selon la procédure associative relative à la gestion et conservation des données personnelles, en accord avec le Délégué à la Protection des Données. Après la mise en place du RGPD²⁷ fin 2018 par l'Association, le dossier unique de l'utilisateur dématérialisé dotera le service de nouvelles conditions de tenue, d'archivage et de destruction du dossier de l'utilisateur.

Tous les professionnels sont soumis contractuellement au secret partagé. Sur accord écrit des parents, les PPA peuvent être communiqués à des partenaires (ESMS, sanitaires, Centres de rééducation, etc...) dans le cadre de séjour de répit ou de réorientation, ceci afin de poursuivre l'accompagnement du jeune dans les meilleures conditions.

²⁷ RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

5ème Partie : PERSPECTIVES À 5 ANS

Depuis son ouverture le SESSAD TSA a déjà évolué dans son accompagnement afin de s'adapter au public accompagné : en premier lieu, pour répondre à une demande d'admissions de jeunes TSA sans déficit cognitif dont les besoins sont plus orientés vers des rééducations en groupe d'habiletés sociales, par exemple. Cette évolution est également due à des demandes d'accompagnement pour l'orientation des jeunes. Pour ces besoins, de nouveaux métiers ont été mis en place : une psychologue – chargée d'insertion et un éducateur sportif APA (Activité Physique Adaptée). Les collégiens - lycéens qui nécessitent cet accompagnement sont à ce jour, au nombre de six, les admissions avec un tel profil vont continuer à s'accroître car la demande est forte sur le périmètre géographique de Sartrouville. Cette augmentation ne sera possible que si le recrutement de nouveaux professionnels se réalise. En effet, une problématique nationale de recrutements impacte fortement les admissions possibles, alors qu'une liste d'attente conséquente existe sur le SESSAD TSA. Assurer un accompagnement de qualité tout en conciliant ces difficultés de recrutement et les besoins des jeunes, est un souci constant pour la direction. Pour ce faire, des conventions existent, avec les orthophonistes libérales, et pareillement avec des professionnels éducatifs libéraux. La prise en charge globale de l'enfant est alors plus compliquée, même si les échanges et la communication avec ces professionnels sont fluides et constructifs.

Parmi les notifications reçues de la MDPH, nombre sont des profils d'enfants/jeunes dont l'orientation préconisée serait un IME TSA, mais qui, par manque de places, sont orientés vers le SESSAD TSA pour éviter que l'enfant ne soit sans solution. Même si les accompagnements et rééducations proposés en SESSAD ne sont pas en adéquation avec les besoins de ces enfants, le SESSAD TSA, dans une moindre mesure et à la hauteur de ses possibilités, admet quelques enfants dont le profil nécessite un accompagnement renforcé avec peu, voire pas de scolarisation. La place du médecin pédo-psychiatre est dans ce cadre indispensable pour permettre l'admission de ces quelques jeunes. De plus, ces accompagnements demandent aux professionnels des facultés d'adaptation, de la créativité et une prise de recul par rapport à leur fiche de poste. Ainsi, plusieurs groupes thérapeutiques sont organisés au sein du SESSAD TSA durant des temps scolaires, pour répondre autant que faire se peut, aux besoins de ces enfants. La mise en place de ces groupes de moins de cinq enfants encadrés par deux voire trois professionnels, est réalisable en raison de la mise à disposition d'une salle d'activités et d'une cuisine thérapeutique mutualisés avec le SIAM 78. En parallèle, un fort partenariat avec les IME se construit et est à poursuivre, afin de permettre l'orientation de ces enfants/jeunes vers un établissement plus adapté pour eux et leur famille.

Les politiques sociales font de l'inclusion des personnes porteuses de handicap, et plus particulièrement des enfants, une des priorités nationales. Ainsi les demandes d'accompagnements par les SESSAD, et notamment SESSAD TSA, sont exponentielles. Nous ne pouvons répondre à toutes les demandes. Face au désarroi des familles/proches à l'annonce d'une non-admission immédiate, mais différée dans un temps plus ou moins proche, la direction a peu de ressources. L'augmentation des places en SESSAD TSA, mais également en IME, est une nécessité sur ce territoire du département des Yvelines et même au-delà.

Glossaire

ABA : Applied Behavior Analysis, en français « Analyse Appliquée du Comportement »
AESH : Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap
ARS : Agence Régionale de Santé
CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles
CMP : Centre Médico-Psychologique
CMPP : Centre Médico-Pscho-Pédagogique
ESMS : Etablissements et Services Médico-Sociaux
HAS : Haute Autorité de Santé
HDJ : Hôpital De Jour
IEN ASH : Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de l'Adaptation et de la Scolarisation des élèves Handicapés
IME : Institut Médico Educatif
MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
PAT : Pôle Autonomie Territoriale
PPA : Projet Personnalisé d'Accompagnement
PECS : Picture Exchange Communication System, en français «Système de Communication par Échange d'Images»
RBPP : Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles
SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile
TSA : Troubles du Spectre de l'Autisme